1875

1895

QUESTIONS DU JOUR

LES FAUSSES DÉCRÉTALES

DEUXIÈME LETTRE

A

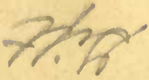
M. L'ABBÉ GRATRY

PAR

J. CHANTREL

PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1870



DEUXIÈME LETTRE

A

M. L'ABBÉ GRATRY

Mon Révérend Père,

Vous poursuivez donc la campagne que vous avez entreprise contre le Saint-Siége, et, sans vous inquiéter des réponses qui vous ont été faites, affirmant dès les premières lignes qu'on « a relevé dans votre lettre, en toute justice, une locution obscure et deux fautes d'impression », et cela, encore, sur des épreuves de votre lettre « trouvées par hasard chez votre imprimeur », vous continuez imperturbablement votre route.

Je ne vous dirai pas que, pour ma

part, je n'ai travaillé que sur votre lettre bien et dûment publiée, et j'aime à croire que, si vous m'avez lu, vous avez trouvé que je n'avais pas seulement relevé « une locution obscure et deux fautes d'impression ». Je vous ai démontré que vous aviez eu le plus grand tort de ne reproduire ni les lettres d'Honorius, pièces capitales du procès intenté par vous à ce Pape, ni les témoignages de son secrétaire Jean Sympon, du Pape Jean IV, de saint Maxime, de saint Martin Ier, et du pape saint Agathon, et je vous ai démontré que, ces documents authentiques étant fournis, même en acceptant comme authentiques tous ceux que vous fournissiez dans votre *première lettre*, il était *possible* de justifier l'orthodoxie d'Honorius, *impossible* de prouver qu'il eût enseigné l'hérésie *ex cathedra,* c'est-à-dire, en deux mots, que votre thèse, qui avait pour

but de montrer par l'exemple d'Honorius l'impossibilité de définir l'infaillibilité pontificale, a été radicalement détruite.

Vous avez reçu d'autres réponses, mon Révérend Père, et de plus fortes que la mienne : je suis étonné que vous n'en teniez nul compte ; je suis surtout étonné que vous n'ayez trouvé dans celle de Mgr l'archevêque de Malines qu'une promesse qu'il lui serait impossible de tenir.

Vous avez une grande confiance dans votre *deuxième lettre*, mon Révérend Père : je ne fais pas difficulté de reconnaître qu'elle est très-habilement faite, que vous excellez plus que je ne l'aurais jamais pensé à épaissir les nuages autour du soleil, à soulever la poussière dans l'air le plus pur, et que vous jetez au milieu de tout cela des accents de piété et de foi qui remuent les entrailles et qui feraient désirer

que vous ayez raison, si jamais un chrétien pouvait désirer qu'on eût raison contre la vérité parce qu'on sait envelopper l'erreur de vêtements éblouissants et magnifiques.

Mais vous le savez aussi bien que moi, mon Révérend Père, ce n'est pas l'éloquence qu'il faut suivre, c'est la vérité : la vérité nous rend libres, les chaînes de l'erreur ont beau être d'or, elles ne sont pas moins des chaînes qui rendent l'intelligence esclave, qui l'empêchent de s'élever dans les hautes et pures régions de la véritable science, de la connaissance de Dieu et de ses mystères, dans la science de la religion, en un mot, cette science des sciences, d'où est sortie la civilisation du monde, d'où sortiront des merveilles dont nous n'avons pas encore l'idée, quand elle sera devenue la science de tous, et que de l'intelligence elle passera

dans le cœur, c'est-à-dire de la théorie à la pratique.

O mon Père ! vous aimez la science, on le sent aux élans de votre éloquence quand vous la célébrez ; vous aimez la vérité, je me plais à le penser, lorsque j'entends les éclats de votre indignation contre ce que vous regardez comme un mensonge et une fraude. Mais, mon Père, avez-vous donc le droit de croire et de dire que ceux que vous combattez n'aient pas la science, n'aient pas la vérité ? Vous qui reconnaissez que « le besoin de la discussion vous a souvent entraîné », comment pouvez-vous n'entendre que « des cris aigus et farouches poussés par des sectaires », dans les réclamations qu'a soulevées votre *première lettre ?*

Il est facile dire : « Ce que je com-
« bats, c'est cette *école d'erreur* dont
« j'ai parlé, école qui aspire à régner
« aujourd'hui sans partage, ou qui du

« moins demande à être, comme les « grands ordres religieux, soustraite à la « juridiction de l'ordinaire! C'est cette « école enfin qui est, *depuis des siècles*, « et surtout en ce siècle, l'opprobre de « notre cause et le fléau de notre religion « (page 3). » De bonne foi, mon Père, si vous parlez de *certains journalistes*, croyez-vous que ces journalistes sont *depuis des siècles* le fléau de la religion ?

Comment l'eussé-je fait si je n'étais pas né?

Et quand vous allez dire tout à l'heure que cette *école d'erreur* se compose, depuis des siècles, de grands théologiens, de grands saints, de vénérables pontifes, qui ont été trompés selon vous, il est vrai, mais enfin pour qui vous professez une respectueuse estime, pouvez-vous dire d'eux qu'ils constituent une *école d'erreur* qui aspire à régner sans partage?

Car, enfin, il y a ici un fait aussi éclatant que la lumière du soleil : c'est que la très-grande majorité des évêques catholiques, c'est que la très-grande majorité du clergé catholique, c'est que, comme vous l'écriviez vous-même il y a quelques années, *presque tous* les catholiques en théorie, *tous* les catholiques en pratique, croient à l'infaillibilité du Pape définissant *ex cathedra* en matière de foi ou de mœurs: sont-ce là les membres qui composent l'*école d'erreur?* Avouez, dans ce cas, que c'est toute l'Église, au moins moralement. Et si l'*école d'erreur* se compose seulement de quelques individus qui poussent l'Église, avouez que vous nous donnez une singulière idée de l'infaillibilité de l'Église elle-même, qui se laisse ainsi tromper, *depuis des siècles*, en matière de foi et de mœurs.

Votre thèse ne va donc à rien moins qu'à renverser l'autorité même de l'É-

glise, et il faut bien que vous le sachiez, mon Père, votre *première lettre* a déjà produit cette affreuse conséquence ; la seconde accroîtra le mal.

C'est une terrible responsabilité que vous assumez là, mon Père, d'autant plus terrible, qu'il devient de plus en plus difficile, sans vous accuser d'ignorance, de croire à votre entière bonne foi.

J'écris ces mots en tremblant, mon Revérend Père, parce que je ne voudrais pas user de représailles avec vous, qui traitez si sévèrement ceux qui ont le tort de se tenir avec le Pape et avec la majorité des Évêques, et parce que, dans une discussion, je fais toujours tous mes efforts pour croire à la bonne foi de mon adversaire.

Mais, accuser le P. Gratry d'ignorance en une matière qu'il traite devant le public, et avec l'assurance qu'il y met, qui l'oserait? Soupçonner sa bonne

foi, certes, ce serait cruel ; mais l'impartialité dans un juge fait partie de la bonne foi, et je suis bien obligé de me rappeler que le P. Gratry n'a fait comparaître devant lui, pour juger le pape Honorius, que les témoins à charge, sans faire même soupçonner qu'il y en eût d'autres; et voici que, dans sa *deuxième lettre,* où il s'occupe surtout des *fausses décrétales*, il ne fait pas même soupçonner non plus que cette école ultramontaine, qu'il combat si vivement, dit avec lui que les *fausses décrétales* sont de *fausses décrétales*, et déplore comme lui une fraude qui n'a en rien servi à établir l'autorité pontificale, qui a, au contraire, fourni aux ennemis de cette autorité des armes mille fois brisées, sans doute, mais dont ils ramassent continuellement les tronçons pour les tourner contre elle.

Voici donc votre nouvelle thèse, mon Révérend Père, thèse qui va plus loin

que la première. Dans la première, vous vous contentiez de vous élever contre l'infaillibilité pontificale, en alléguant l'exemple d'Honorius, que vous regardiez comme écrasant. Dans celle-ci, vous vous élevez même contre la primauté de juridiction du Souverain-Pontife, et vous ne lui reconnaissez plus guère qu'une primauté d'honneur, c'est-à-dire que vous allez d'un coup bien au-delà du gallicanisme de Bossuet : vous allez jusqu'au jansénisme, et vous renouvelez l'œuvre de Fébronius.

C'est un aveu, mon Père, permettez-moi de vous le dire tout de suite, car la logique, ici, est souveraine : de la primauté de juridiction découle en effet nécessairement la juridiction suprême, qui suppose l'infaillibilité dans celui qui l'exerce, pour les matières sur lesquelles elle s'exerce. Et c'est pourquoi on a dit fort justement que le gallicanisme de Bossuet est inconséquent : il admet

implicitement ce qu'il rejette explicitement, en se croyant, du reste, obligé d'attacher au siége ce qu'il refuse à la personne ; heureuse inconséquence, ajouterai-je, qui a empêché le gallicanisme théologique de tomber dans le schisme.

Croyez-vous, mon Père, que votre théorie ne franchit pas la limite fatale?

Quoi qu'il en soit, toute votre théorie est là : Ceux qui soutiennent l'infaillibilité pontificale, les prérogatives du Siége apostolique, comme M[gr] Dechamps, comme M[gr] Manning, de nos jours, comme, avant eux, saint Liguori, Bellarmin, Melchior Cano, saint Thomas d'Aquin lui-même, ne s'appuient que sur des documents faux, matériellement faux et falsifiés à dessein. « Il y a eu, dites-vous en propres termes (pages 4 et 5), il y a eu, au neuvième siècle, un premier mensonge fondamental, « con-« sidérable, solennel et triomphant pen-

« dant des siècles, » comme s'exprime le P. de Regnon (1). C'est l'œuvre des fausses décrétales. Il y a eu un second mensonge, au treizième siècle, œuvre d'un autre faussaire inconnu, qui a, dans un recueil des textes des Pères grecs et des premiers conciles, introduit des pièces fabriquées, qu'il attribue à tels conciles, à saint Jean Chrysostome, à saint Cyrille. »

Voilà bien l'acte d'accusation.

Nous sommes d'accord, mon Révérend Père, pour flétrir et déplorer l'œuvre des faussaires ; nous ne le serons pas pour les conséquences à en tirer :

J'espère vous montrer que mes raisons ne sont pas sans valeur.

(1) *Études religieuses,* novembre 1866. Ce que disait le P. de Regnon en 1866, dans les *Études religieuses,* qui défendent l'infaillibilité pontificale, prouve bien que les défenseurs de cette infaillibilité ne songent pas à s'appuyer sur les fausses décrétales.

Mais, auparavant, il me paraît utile de mettre le public, qui nous juge, au courant de quelques faits relatifs à la polémique que vous avez soulevée.

I.

PETITS FAITS A ÉCLAIRCIR.

Vous parlez avec tant d'autorité, mon Révérend Père, et d'un ton si assuré, que vos lecteurs, troublés dans leurs plus chères croyances, déroutés, effrayés de cet amas de ruines et de mensonges que vous leur montrez là où ils ne voyaient jusqu'ici qu'un édifice majestueux, tout resplendissant de lumière et de vérité, ont bien le droit d'examiner vos titres, de rechercher les mobiles qui vous poussent, et de s'enquérir de la solidité de vos connaissances théologiques, comme de la vérité de votre mission.

Or, sur tous ces points, il me semble que la lumière commence à se faire.

Dans votre *première lettre*, vous preniez le titre de *prêtre de l'Oratoire* et de *membre de l'Académie française.*

Ce dernier titre, que vous devez en partie à Mgr l'évêque d'Orléans, dont il vous a fait l'illustre collègue, personne ne vous le contestera ; plus que bien d'autres vous y avez droit, mais vous savez que ce n'est pas un titre théologique.

Prêtre de l'Oratoire, vous l'avez été; or il paraît que vous êtes autorisé à en porter encore le nom, mais vous aviez eu le tort, dans votre *première lettre*, de ne pas faire la réserve qui se trouve en tête de la *deuxième.* « Il est bien « entendu, nous dites-vous cette fois, « que cet écrit, comme tous mes autres « ouvrages, ne représente que l'opi- « nion de son auteur, et n'engage en « rien l'Oratoire. »

Cette déclaration est un soulagement pour tous les amis de l'Oratoire. Tous, en effet, croyaient savoir que la nouvelle Congrégation de l'Oratoire avait pris, lors de sa reconnaissance par le Pape, l'engagement de défendre les droits et les prérogatives du Saint-Siége, et il faut convenir que votre *première lettre* s'accorde assez peu avec cet engagement.

On lit aussi dans une notice sur l'Oratoire un article IV ainsi conçu : « La Société n'admet aucune doctrine particulière et repousse, à plus forte raison, toute doctrine improuvée par l'Église, de quelque manière qu'elle le soit. Elle s'en tient aux doctrines généralement reçues dans l'Église catholique. »

Il est bien évident, mon Révérend Père, que vous ne vous en tenez pas à ces doctrines généralement reçues; votre déclaration était donc nécessaire;

en la faisant, vous avez fait un acte de loyauté, mais vous n'avez pas montré une bien grande constance dans vos *opinions*.

Les journaux ont publié ces jours-ci une Note évidemment émanée de l'Oratoire. « Plusieurs journaux, y lit-on, ont refusé au P. Gratry le titre d'oratorien, supposant ou même déclarant qu'il le prenait indûment. Il paraît utile d'établir complétement et de faire connaître sur ce point la vérité des faits. En vertu d'un engagement proposé, en 1861, par Son Éminence le cardinal Morlot et accepté par l'Oratoire, le P. Gratry, à qui l'état de sa santé rendait la vie de communauté impossible, a été autorisé à se faire une existence à part et hors des maisons de la Congrégation. Il a été dispensé, en outre, de soumettre ses publications au supérieur de l'Oratoire qui, dès lors, cessait d'être le sien. Néanmoins, en

souvenir des services rendus par lui à l'Oratoire, et, en particulier, de la part considérable qu'il a prise à sa fondation, il a été autorisé à conserver le titre d'oratorien. »

Cette note est pleine de charité et de mansuétude ; je devais la reproduire, parce que, moi aussi, dans ma *première lettre*, j'ai cru, mon Père, que vous preniez indûment le titre d'oratorien : je me rétracte donc sur ce point ; vous avez le droit de prendre le titre. Cependant il est clair que vous n'êtes plus qu'oratorien honoraire, puisque vous êtes autorisé à avoir une *existence à part*, ce qui veut dire que vous êtes dispensé de la règle ; puisque vous n'êtes plus obligé de soumettre vos publications au supérieur de l'Oratoire, ce qui veut dire que vos opinions ne sauraient engager votre ancienne Congrégation ; puisque, enfin, le R. P. Petetot a cessé d'être votre supérieur, ce

qui veut dire que vous n'appartenez plus du tout à cette Congrégation.

Comment se fait-il que votre santé, qui pouvait vous faire dispenser de la pratique matérielle de la règle, vous ait fait également dispenser des obligations morales ? la Note ne le dit pas, je ne dois pas chercher à le savoir.

Mais il me semble, mon Révérend Père, que tout ce que nous savons maintenant, vous auriez dû nous le dire en publiant votre *première lettre* avec le titre de *prêtre de l'Oratoire;* il me semble aussi voir dans la Note un désaveu de vos opinions et comme un regret de vous voir prendre un titre qu'on n'a pas voulu vous retirer, par un motif de reconnaissance, mais qu'il convenait peut-être à votre dignité, à votre loyauté d'abandonner, pour éviter à vos frères la douloureuse nécessité de désavouer ainsi de temps en temps ce qui sort de votre plume,

ou les paroles qui sortent de votre bouche.

Car nous n'avons pas oublié ce qui est arrivé à l'occasion du Congrès de la Paix.

Ce point éclairci, je cherche quels sont les mobiles qui ont pu vous pousser à entreprendre votre déplorable campagne.

Est-ce le pur amour de la vérité?

Est-ce une impulsion venue du dehors?

Les circonstances sont graves, mon Père, elles sont critiques, vous le reconnaissez, et on le sent bien à l'ardeur fébrile de vos écrits, à la précipitation que vous mettez à publier vos *lettres*. Eh bien! c'est le moment de déchirer les voiles : les habiletés, les réticences, ne sont plus de mise. Il faut parler franchement : ce qu'on pense, il faut le dire. C'est ce que je veux faire : si je me trompe, vous pour-

rez le prouver ; si je vous accuse injustement, vous saurez bien vous défendre; mais, dans les deux cas, vous me rendrez cette justice, j'y ai droit, que je n'ai pas cherché de détours. Pourquoi ne dirais-je pas ce que je pense en m'adressant à M. Gratry, à un prêtre qui ne recule devant aucune considération de santé, de repos, de réputation même, pour venger la vérité et pour anéantir l'*école d'erreur* dans laquelle il voit le plus redoutable des fléaux pour la religion ?

Mon Père, je répète ma question : Est-ce le pur amour de la vérité qui vous a mis la plume à la main ? J'ai des doutes, et voici pourquoi :

1° Dans votre *première lettre,* vous avez commis des omissions qui indiquent bien le désir de faire triompher votre cause, mais non celui de faire exclusivement triompher la vérité.

2° Dans votre *deuxième lettre,* je le montrerai, vous usez des mêmes moyens.

D'où est donc partie l'impulsion à laquelle vous obéissez?

Dans les dernières lignes de votre *première lettre*, vous écrivez ceci :

« Pour moi, je crois très-fermement écrire ceci par l'*ordre de Dieu* et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par amour pour son Église. Les derniers des hommes peuvent recevoir et reçoivent des ordres de Dieu. J'EN AI REÇU, et pour obéir je souffrirai ce qu'il faudra souffrir. »

A la fin de la petite Introduction à votre *deuxième lettre*, vous dites :

« Jamais je n'ai pensé avoir reçu de Dieu aucune mission particulière. J'ai dit que « les derniers des hommes peu- « vent recevoir et reçoivent des ordres « de Dieu. » *En ce sens* j'en ai mille fois reçu, comme nous tous; et je les ai

reçus « dans ma raison, dans ma cons- « cience et dans ma foi. » Ce qui ne veut pas dire que ces ordres de Dieu soient sans clarté ni force. »

Vous conviendrez, mon Révérend Père, que votre second langage ne ressemble pas tout à fait au premier. Vous étiez bien positif la première fois; la seconde fois, il se trouve que vous avez reçu des ordres comme nous en recevons tous, dans notre raison, dans notre conscience, dans notre foi. Ce n'est plus la même chose : il n'y a plus de mission spéciale, on peut vous discuter sans aller contre le Saint-Esprit, et vous n'êtes plus obligé de fournir vos *signes*. C'est un aveu, mon Père, et il faut convenir que cet aveu était nécessaire; car il était impossible de voir une mission divine dans les erreurs palpables et dans les omissions calculées qu'un simple coup d'œil faisait découvrir dans votre *première lettre*.

Mais est-il bien certain que vous n'ayez « reçu des ordres de Dieu » que « comme nous tous? »

En quinze jours, il s'est révélé des faits qui semblent indiquer que ces ordres vous sont venus par un canal qui n'est pas celui de la simple inspiration de la raison, de la conscience et de la foi.

Ces faits, il faut les dire, non pour vous, qui ne pouvez les ignorer, mon Révérend Père, mais pour le public, qui doit les connaître.

Or il est constaté :

1° Qu'un journal rédigé par un érudit que des mécontentements dont j'ignore la cause ont rendu très-hostile au Saint-Siége, *l'Avenir catholique*, a été envoyé gratuitement à un grand nombre d'ecclésiastiques, et les exemplaires de ce journal ainsi envoyés gratuitement étaient précisément ceux qui

contenaient la reproduction de votre *première lettre*,

2° Que votre propre *lettre* a été envoyée dans tous les diocèses, au moins à un très-grand nombre de curés-doyens, qui l'ont déclaré publiquement, et, chose remarquable, tous ces envois se faisaient d'Orléans, ainsi que le montrait le timbre postal ;

3° Enfin, que cette même *lettre*, comme l'a constaté Mgr Dechamps dans une lettre écrite à Mgr Dupanloup, a été expédiée à Rome par ballots et distribuée très-libéralement.

Je ne blâme pas la propagande : quand on croit défendre la vérité, on ne saurait faire trop de sacrifices, et je comprends que l'on paye de son argent comme de sa plume ; mais ce que je veux remarquer, c'est qu'Orléans n'est pas étranger à ces publications, c'est que le directeur de *l'Avenir catholique* est en excellents termes avec

vous, mon Père. Or personne n'ignore avec quelle ardeur M[gr] l'évêque d'Orléans s'est mis en campagne contre la définition de l'infaillibilité pontificale, avec quelle... rigueur dans les expressions, expressions trop semblables aux vôtres, mon Père, il a essayé de flétrir ce que vous avez appelé avec lui l'*école d'erreur* et un *romanisme insensé;* personne n'ignore non plus, dans le monde religieux, que le directeur de *l'Avenir catholique* est fort capable de suppléer à l'érudition que vous n'avez pu acquérir en si peu de temps, et d'ajouter une ample moisson de textes à ceux qu'a pu vous fournir le *Janus* allemand du docteur Dœllinger.

Tout cela, mon Révérend Père, ne dénote ni une mission divine ni un amour pur de la vérité; cela dénoterait plutôt un plan de campagne parfaitement suivi, parfaitement combiné, et, voyant votre intervention tardive,

apprenant même que vous avez longtemps hésité, que votre première brochure avait été d'abord abandonnée par vous, je ne puis m'empêcher de croire que vous n'avez agi qu'un peu contraint et forcé, après avoir entendu retentir à vos oreilles un *Dormis, Brute,* auquel vous n'avez pu résister plus longtemps.

Voilà les faits : ils ne sont certainement pas de nature à augmenter l'autorité de votre parole, mon Révérend Père; mais, je le reconnais, quels qu'ils soient, s'ils peuvent donner l'audace de ne pas accepter vos assertions les yeux fermés, ils ne détruisent pas ces assertions, qui doivent être examinées en elles-mêmes et jugées d'après leur propre valeur.

II.

LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Qu'est-ce donc que ces *fausses décrétales* dont vous faites tant de bruit, mon Révérend Père, et qui, d'après vous, sont les seuls fondements sur lesquels s'appuie l'école romaine, qu'il vous plaît d'appeler l'*école d'erreur ?*

On appelle *décrétales* les lettres ou rescrits des Papes ayant pour objet de décider des points de controverse et de discipline, ou de rétablir certains règlements, en réponse à des consultations qui leur ont été adressées. Celles qui sont attribuées à des Papes

qui ne les ont pas écrites sont les *fausses décrétales*.

C'est au sixième siècle qu'on vit quelques auteurs s'occuper de colliger les *décrétales* des Papes, afin que le clergé pût plus facilement les avoir sous la main : Denys le Petit fit ainsi une collection des *décrétales* depuis saint Sirice jusqu'à Anastase II ; dans les premières années du septième siècle, saint Isidore de Séville fit une autre collection de canons des conciles et de *décrétales* des Papes, connue sous le nom de *Collection espagnole*, *Collectio canonum Ecclesiæ Hispanæ;* au neuvième siècle, parut un nouveau recueil publié par un pseudonyme qui prit le nom d'*Isidore Peccator* ou *Mercator*, c'est le recueil des *fausses décrétales;* en 1151, parut le recueil de Gratien intitulé : *Decretum* ou *concordantia discordantium canonum*, dans lequel Gratien fit entrer les dif-

férentes collections antérieures; enfin, au treizième siècle, « un faussaire, dit le P. Gratry, apporte à Urbain IV une sorte de *Thesaurus Græcorum Patrum*, où des textes de pure invention sont mêlés à des extraits authentiques des Pères grecs; ces extraits sont les uns choisis, les autres fabriqués pour combattre les erreurs des Grecs sur le Saint-Esprit et sur les droits de la papauté. »

Voilà tout; examinons.

D'abord, nous pouvons mettre de côté les collections de Denys le Petit et de saint Isidore de Séville; le P. Gratry ne les attaque pas: cela doit nous faire penser qu'elles ne sont pas attaquables.

Quant aux *fausses décrétales*, qui parurent vers 850, l'érudition moderne permet d'en porter un jugement qui ne peut servir la cause défendue par le P. Gratry.

1° Il est certain que ce recueil n'a pas été fait à Rome, mais très-probablement dans la Lorraine d'alors, la Lotharingie.

2° Il est certain qu'elles tendent plutôt dans leur ensemble à protéger l'indépendance des évêques, au détriment des métropolitains, qu'à rehausser le pouvoir pontifical.

3° Il est certain qu'un grand nombre de *décrétales* recueillies par le Pseudo-Isidore sont authentiques, et c'est le P. Gratry lui-même qui nous le dit : « Il faut savoir, écrit-il (page 10), qu'il existe aujourd'hui une collection classique, définitive, des décrétales du Pseudo-Isidore, où les vraies et les fausses décrétales sont distinguées à l'œil par le mode et le caractère d'impression. Chacune des fausses, ainsi mise à nu, est classée à son rang et porte son numéro. Ces coupables sont condamnées et ne peuvent plus nuire. »

Vous parlez d'or, mon Révérend Père, et vous faites très-bien d'indiquer ce travail intitulé : *Decretales Pseudo-Isidorianæ et capitula Angilrami*, et publié à Leipzig par Tauchnitz, de 1863 à 1866. Vous auriez pu ajouter que l'auteur, Paul Hinschius, est protestant, et qu'il a fait précéder son travail d'une longue préface (238 pag. in-4°), dans laquelle il reconnaît, entre autres choses, que le but des *fausses décrétales* n'a pas été d'amplifier l'autorité et les priviléges du Siége apostolique.

4° Il est certain que celles des décrétales qui sont *fausses* dans la *forme* ne le sont pas pour le *fond*. Elles sont *fausses* en ce sens qu'elles ont été rédigées sous forme de documents authentiques et attribuées par le faux Isidore à des personnages qui n'en sont pas les auteurs; mais, pour le *fond*, elles ne présentent que des rè-

gles généralement en usage, des principes réellement en vigueur, des enseignements empruntés aux autorités compétentes, c'est-à-dire à l'Écriture, aux Pères, aux conciles et aux écrivains ecclésiastiques.

Est-ce à dire, pour cela, que je défends le faussaire ? Dieu m'en garde ! Je dis avec vous, mon Père : *Numquid indiget Deus mendacio vestro ?* La cause de Dieu n'a pas besoin du mensonge pour être défendue ; mais c'est précisément pour cela qu'il faut dire ce qui est, et, en ce qui concerne les *fausses décrétales*, voilà ce qui est.

Remarquez-le, mon Père, et vous auriez dû le dire à vos lecteurs : ce ne sont pas les protestants, ce n'est pas seulement l'école gallicane, ce n'est pas seulement l'auteur du *Fébronius* et ceux qui marchent à sa suite, qui s'élèvent et protestent contre le faus-

saire, ce sont aussi les ultramontains, ce sont les hommes de cette *école d'erreur* que vous poursuivez avec tant d'acharnement.

Vous avez cité (page 9) le vénérable Pie VI, disant : « Mettons de côté cette collection, et qu'on la brûle si vous voulez ; *seponamus collectionem hujusmodi, igni etiam, si placet, concremandam.* » Pie VI, en 1789, reconnaît la fausseté des décrétales du Pseudo-Isidore : oui, dans le sens que je viens de dire, et il savait bien que cela ne compromettait en rien les prérogatives du Saint-Siége.

Saint Liguori, que vous aimez à représenter comme ayant été trompé par les *fausses décrétales*, avait déjà dit, vous auriez pu le citer aussi : « Quant « aux décrétales d'Isidore, je n'entends « nullement les défendre toutes comme « authentiques ; car je sais que plusieurs « d'entre elles, surtout parmi les lettres

« des Souverains-Pontifes, sont fausses,
« ou du moins altérées, ou attribuées à
« ceux qui n'en sont pas les auteurs :
« *quoad decretalia Isidori, non intendo*
« *omnia illa ut legitima tueri; scio enim*
« *plura eorum, maxime circa epistolas*
« *Pontificum, esse aut falsa, aut saltem*
« *adulterata, aut mutata quoad nomina*
« *auctorum*(1). » Vous voyez que saint Liguori n'était pas aussi trompé que vous avez l'air de le penser.

Mais il est impossible que vous n'ayez pas entendu parler du savant ouvrage du P. Zaccaria, intitulé : l'*Anti-Fébronius*, qui a été traduit en français dans ces dernières années (2). Dans tout ce que vous dites des *fausses décrétales*, mon Père, il n'y a rien qui ne se trouve déjà dans le *Fébronius* du baron de Hontheim, évêque de Myriophyte *in partibus*, qui le fit publier à Francfort-

(1) *Vindiciæ adversus Febronium*, cap. IV.
(2) Paris, 1859, chez Victor Sarlit.

sur-le-Mein en 1763. Hélas ! il n'y a pas non plus une seule des conséquences que vous en tirez qui ne se trouve aussi dans cet ouvrage hérétique ; mais il n'y a pas non plus une seule des erreurs de Fébronius qui n'ait été péremptoirement réfutée par le P. Zaccaria, et vraiment il me semble que vous n'auriez pas écrit votre *deuxième lettre* si vous aviez étudié sérieusement l'*Anti-Fébronius*.

Croyez-vous donc que le P. Zaccaria se soit appuyé sur les *fausses décrétales* pour réfuter Fébronius ? Lisez le chapitre V de la IIIe dissertation, où le P. Zaccaria prouve que la juridiction des Papes n'a point pour fondement les décrétales du recueil d'Isidore Mercator, et qu'on ne saurait accuser ce dernier d'avoir occasionné de graves innovations dans la discipline. Lisez ce chapitre, mon Père, et vous verrez que depuis près d'un siècle on avait ré-

pondu à votre *deuxième lettre ;* vous verrez que ce n'est pas sur les *fausses décrétales* que s'appuyaient les défenseurs des prérogatives du Saint-Siége. « Je ne l'excuse pas, dit le P. Zaccaria, d'avoir fabriqué frauduleusement des pièces entières, et surtout des lettres des Papes les plus anciens ; encore moins suis-je tenté de l'excuser d'en avoir altéré plusieurs autres. » Mais le P. Zaccaria, qui blâmait le faussaire, ne trouvait pas qu'il fût d'une bonne critique de rejeter ce qu'il n'avait pas falsifié : « Je voudrais, dit-il en terminant le chap. IV de sa IIIe Dissertation, que les savants, examinant avec plus de soin la compilation d'Isidore, s'appliquassent à y faire le discernement des pièces plus anciennes, et dont la source a peut-être été pure, d'avec celles qui sont de lui, ou en tout cas de faux aloi. »

Vous savez, mon Père, que le pro-

testant Hinschius l'a fait, et vous ne deviez pas laisser croire à vos lecteurs que l'école romaine s'appuie toujours sur les *fausses décrétales;* vous deviez leur dire qu'elle les rejette comme vous, en admettant, comme vous, que tout n'est pas faux dans le recueil du faux Isidore, mais en soutenant contre vous, et c'est ce que je prouverai, que l'on n'a pas besoin des *fausses décrétales* pour établir la primauté de juridiction du Souverain-Pontife, sa suprême autorité dans l'Église, sa souveraineté spirituelle, et par conséquent son infaillibilité doctrinale.

Il est donc admis entre nous qu'il y a de *fausses décrétales;* j'admets encore qu'il y a eu au XIII[e] siècle un faussaire qui a essayé de tromper le pape Urbain IV; mais, ces concessions faites, je ne pourrais en faire d'autres sans m'inscrire en faux contre l'Écriture sainte, contre le témoignage authentique des

Pères et des Conciles, contre la tradition, contre la croyance universelle de l'Église.

Je vais vous le montrer, mon Père, en suivant pas à pas votre *deuxième lettre*.

III.

TROIS GRANDS THÉOLOGIENS TROMPÉS PAR LES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Mgr Manning et Mgr Dechamps, que vous traitez avec respect, mon Révérend Père, et toute *l'école d'erreur*, que vous accablez de vos anathèmes, ne s'appuient, selon vous, directement ou indirectement, que sur les *fausses décrétales* : « Tels sont, monseigneur, di-« tes-vous (p. 5), les documents ma-« tériellement faux sur lesquels vous « avez travaillé directement ou indirec-« tement, et qui vous ont trompé. » Et vous expliquez cette erreur par la confiance que Mgr Dechamps a eu le tort

d'accorder aux trois grands théologiens modernes qui s'appellent Melchior Cano, Bellarmin et Liguori.

Et d'abord Melchior Cano.

Vous dites (page 8) : « Dans un chapitre sur les priviléges divins du Saint-Siége et du Pape en matière de foi (1), Melchior Cano cite, de compte fait, vingt textes assez étendus portant les noms des Papes des premiers siècles. Sur ces vingt textes, combien sont authentiques? Il y en a deux. Les dix-huit autres sont tirés des fausses décrétales. Le tout n'est qu'un tissu de fraudes aujourd'hui reconnues comme telles, et dont le grand théologien a été la victime. » « Ce n'est pas tout, dites-vous plus loin (page 11). Outre ces dix-huit textes fabriqués, attribués aux Papes des premiers siècles, l'auteur cite dans le même chapitre deux lettres

(1) *De locis theologicis*, lib. VI, cap. IV.

de saint Athanase : l'une adressée au pape saint Marc, l'autre au pape saint Félix. Ces deux lettres sont des pièces fausses. » Et vous dites encore (page 13) que ces pièces fausses ont pour but d'établir « que le Concile de Nicée a enseigné l'équivalent de l'infaillibilité. »

Là-dessus, vous nous contez une anecdote qui vous est personnelle. Vous avez lu, il y a quinze ans, pour la première fois, ce chapitre de Melchior Cano : « Toutes mes idées d'histoire et de littérature ecclésiastiques, dites-vous (page 16), étaient renversées! » Mais vous n'aviez pas le fil conducteur. Maintenant que vous avez le livre des *fausses décrétales*, tout est expliqué. « Bénie, vous écriez-vous (page 17), bénie soit la science, fille de Dieu, elle qui sait porter la lumière dans ces abîmes, et défendre

ainsi la vraie foi contre ses falsificateurs sacriléges ! »

Voilà, sans doute, une touchante élévation de votre âme à Dieu, et je bénis comme vous la science, mon Père ; mais cette science, fille de Dieu, elle était déjà dans l'Anti-Fébronius, saint Liguori l'avait, et je ne puis douter que les conciles œcuméniques l'eussent aussi. Que concluez-vous donc de Melchior Cano ? Il a cru à des documents faux établissant l'équivalent de l'infaillibilité pontificale, soit ; mais, dans ses *Loci theologici,* ne cite-t-il donc que des documents faux ? Dans le chapitre qu'on attaque, il y a dix-huit citations fausses, deux seulement sont authentiques. J'admets vos chiffres ; mais les citations faites dans les autres chapitres, mais les preuves tirées de l'Écriture sainte et des conciles, qu'en faites-vous? Voici dix-huit témoins qui m'attestent fausse-

ment qu'ils ont vu Rome, et que, par conséquent, Rome existe. Parce que ces témoins mentent, serai-je obligé de rejeter le témoignage de cent autres qui ont vu Rome en effet, et de croire que Rome n'existe pas ?

Je ne vois pas, mon Père, que votre raisonnement prouve autre chose, et vous avez tort de conclure d'un ton triomphant (page 17) : « Voilà l'un des antécédents de la question théologique qui occupe aujourd'hui les esprits ; c'est l'une des bases de cette doctrine que vous (Mgr Dechamps) dites confessée par les plus grands noms de la théologie dans tous les siècles. » Parce que l'un des piliers, que l'on croit à tort soutenir un édifice, vient à manquer, tandis que les vrais piliers restent, doit-on s'attendre à voir crouler l'édifice ?

Vous parlez bien mieux quelques pages plus bas (page 21) : « Je ne pré-

tends pas soutenir qu'une doctrine vraie ne puisse être déshonorée pendant un temps par des fourbes et des imposteurs; mais je dis qu'il faut avant tout, si c'est une vérité dont il s'agit, séparer absolument sa cause de tout ce mélange adultère. »

Eh! mon Père, cette séparation est faite depuis longtemps; depuis longtemps on ne s'appuie plus sur les *fausses décrétales;* ce n'est pas là-dessus qu'on appuie la croyance à l'infaillibilité pontificale. N'avez-vous donc vraiment pas lu l'Anti-Fébronius, qui aurait si bien complété vos « idées d'histoire et de littérature ecclésiastiques? » Vous qui citez comme une autorité, et vous avez raison, le savant D[r] Héfélé, aujourd'hui évêque de Rottenbourg, est-ce que vous ne connaissez que de réputation sa dissertation sur les *fausses décrétales?* Vous avez lu sa savante *Histoire des conciles,*

puisque vous la citez plusieurs fois, avec l'indication des tomes et des pages ; est-ce que vous n'y avez pas vu cent témoignages en faveur de la primauté de juridiction et de la suprême autorité du Pape, témoignages qui ne reposent en rien sur les *fausses décrétales ?*

Et si la réponse est faite, pourquoi parlez-vous comme si elle ne l'était pas ? Pourquoi, avec l'autorité qui s'attache à votre nom , faites-vous croire aux gens du monde, qui n'ont aucune « idée d'histoire et de littérature ecclésiastiques, » que la croyance presque unanime des fidèles, des prêtres et des évêques, au sujet des prérogatives du Saint-Siége, n'a guère pour base que des falsifications sacriléges ?

Melchior Cano renversé, vous ne daignez donner au cardinal Bellarmin qu'un coup de plume qui vous paraît

suffisant. Le pape Clément VIII, en élevant ce savant homme au cardinalat, a dit : *Hunc eligimus, quia ei non habet parem Ecclesia Dei quoad doctrinam*, nous l'élisons, parce que l'Église de Dieu n'a pas son égal pour la doctrine. Vous, mon Père, vous ne parlez pas comme Clément VIII : « Bellarmin, dites-vous (page 18), est encore moins sûr que Melchior Cano, parce qu'il n'a pas son éclatante bonne foi. »

Voilà !

Fénelon, que vous aimez à citer (je le prendrai aussi tout à l'heure en complétant une de vos citations), n'emploie, en parlant de Bellarmin, que les expressions de *doctissimus*, de *tantus vir* (1). C'est vous, mon Père, vous qui allez avoir soixante-cinq ans, et qui, il y a quinze ans, comme vous nous l'apprenez (page 15), ne connaissiez

(1) V. *De Summi Pontificis auctoritate*, cap. I.

que de nom les *fausses décrétales*, vous qui le prenez de si haut! Avouez que c'est un peu hardi. La question n'était pas encore élucidée au temps de Bellarmin : cependant le cardinal Nicolas de Cusa avait déjà émis des doutes au quinzième siècle; Érasme, au seizième siècle, avait aussi suspecté l'authenticité des fausses décrétales contenues dans le recueil du Pseudo-Isidore; le savant cardinal Baronius avait écrit (*ad annum* 865, n. 8) : *Suspectas epistolas*, et David Blondel n'avait pas encore fait paraître le premier travail de solide critique sur ce sujet (à Genève, en 1627), lorsque le cardinal Bellarmin, qui mourut en 1621, disait des fausses décrétales : *Indubitatas esse affirmare non ausim*, je n'oserais affirmer qu'elles ne sont pas douteuses. Est-ce là de la mauvaise foi?

Quant à avoir appuyé ce qu'il dit

de l'infaillibilité pontificale sur les fausses décrétales, le P. Gratry sait parfaitement que cela n'est pas : Bellarmin aurait-il cru établir solidement sa thèse sur une base qu'il déclarait lui-même être douteuse ? Le simple bon sens répond à cette question.

Enfin saint Liguori a son affaire : « Bellarmin travaille comme Melchior Cano ; saint Liguori travaille comme Bellarmin (page 18) ». Et plus loin (page 21) : « Qu'on me permette de dire que le doux et aimable saint Liguori a fait preuve d'un injuste mépris de la science, *en maintenant les fausses décrétales comme base théologique* jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. »

J'ai cité plus haut une phrase de saint Liguori qui indique son opinion sur le recueil du faux Isidore : « Quant « aux décrétales d'Isidore, dit-il, je « n'entends nullement les défendre *tou-*

« *tes* comme authentiques; car je sais « que *plusieurs d'entre elles*, surtout « parmi les lettres des Souverains-Pon- « tifes, *sont fausses, ou du moins alte-* « *rées, ou attribuées à ceux qui n'en sont* « *pas les auteurs* (1). » Or il se trouve que cette opinion du saint est précisément celle de la critique moderne.

Je conviens, du reste, que saint Liguori reproduit avec une trop grande confiance les textes produits par Melchior Cano; mais, mon Père, ce n'est pas moi qui vous apprendrai que ce n'est pas seulement sur ces textes que s'appuie saint Liguori, c'est encore sur l'Écriture sainte, et sur les conciles œcuméniques, et sur des témoignages non falsifiés de la tradition : pourquoi donc ne le dites-vous pas à vos lecteurs? Vous accusez saint Liguori, mon Père, d'avoir « fait preuve

(1) *Vindiciæ,* cap. IV.

d'un injuste mépris de la science; » il y a en effet, dans son traité contre Fébronius, quelques lignes plus loin que celles que je viens de citer, un passage qui traite de la science, et que je vous demande la permission de mettre sous vos yeux (1) :

« Que répondrai-je à Fébronius, dit saint Liguori, lorsqu'il ajoute que des décisions empreintes du même esprit que les décrétales isidoriennes se sont glissées dans les actes des conciles, parce qu'alors nos Pères vivaient dans les siècles de ténèbres, pendant lesquels on ignorait des vérités aujourd'hui découvertes, et que, par conséquent, on peut maintenant juger plus sainement du pouvoir pontifical que ne l'ont fait nos ancêtres, abusés par ces faux documents ? Je déclare que je ne veux pas être du nombre de ces

(1) J'emprunte la traduction du R. P. Jules-Jacques.

clairvoyants modernes, mais que je préfère m'attacher à ces anciens Pères abusés, qui ont parlé dans les conciles généraux ; et, en agissant de la sorte, je crois ne pouvoir errer, parce que ces Pères, en traitant de l'autorité du Souverain-Pontife, ne pouvaient être trompés.

« Et voici comme je raisonne : Que le Pape soit faillible ou infaillible dans les définitions de foi, et qu'il soit supérieur ou inférieur aux conciles en fait d'autorité, ce sont là des points qui ont tout particulièrement rapport à la règle de foi ; par conséquent le Saint-Esprit devait se charger de faire déclarer dans ces conciles qui des deux, du Pape ou du concile, possède dans l'Église le pouvoir de définir d'une manière infaillible les questions de foi, afin que les fidèles fussent certains des vérités qu'ils devraient suivre, et ne fussent point

exposés à des erreurs permanentes.

« C'est pourquoi j'affirme d'une manière absolue que Dieu n'a pas pu permettre que les conciles œcuméniques fussent trompés à ce point par de faux documents, comme Fébronius cherche à nous le persuader, et qu'ils trompassent ensuite tout l'univers chrétien dans des questions de foi.

« J'aime donc mieux me fier aux décisions prononcées par les Conciles des siècles d'ignorance, qu'aux lumineuses découvertes opérées par Fébronius et les siens dans les siècles de lumière ; car je tiens pour certain que les conciles généraux, légitimement constitués, sont favorisés de l'assistance du Saint-Esprit, et que par conséquent ils ne peuvent errer (1). »

(1) Voici le texte original de cette conclusion : « Hinc malo credere sententiis prolatis a conciliis sæculorum ignorantiæ quam illustrationibus deinde peractis a Febronio suisque sociis in sæculis illuminatis ; habeo enim pro certo legitima concilia gene-

Est-ce que saint Liguori raisonne mal, mon Père? Mais ne serez-vous pas affligé de voir que, s'il avait mis votre nom à la place de celui de Fébronius, il n'aurait eu rien à changer à son raisonnement?

C'est qu'en effet, mon Père, dans les deux premières *lettres* que vous venez d'écrire, rien n'indique votre confiance dans cette conduite de Dieu qui ne peut permettre que l'Église se trompe en matière de foi et de mœurs, et qu'un concile œcuménique légitime, représentant toute l'Église, donne une définition de foi erronée. Or n'est-il pas vrai que vous vous agitez, que vous vous inquiétez, et que vous criez aux quatre vents du ciel que tout est en péril, comme si les Pères du Vatican, même séduits par l'*école d'erreur*, même ne croyant pas à l'hérésie d'Honorius,

ralia Spiritus Sancti assistentia frui, et ideo errare non posse. »

même admettant comme vraies les *fausses décrétales*, pouvaient jamais définir comme de foi l'infaillibilité pontificale, si cette infaillibilité n'est pas une vérité?

Ah! permettez-moi de vous le dire, mon Père, votre manière de procéder, les moyens employés par ceux qui vous poussent, sont loin de montrer cette foi dans le concile œcuménique et dans l'assistance du Saint-Esprit, qui est cependant d'obligation pour tous les catholiques. Vous vous agitez, vous vous inquiétez comme s'il s'agissait d'une institution humaine, et il s'agit de l'Église, il s'agit de cette institution divine contre laquelle les portes de l'enfer, c'est-à-dire l'erreur, ne sauraient prévaloir un moment!

Est-ce donc à vous d'ébranler notre foi? Est-ce à nous de vous rappeler au surnaturel?

Contre les doutes que vous semez à

pleines mains, nous, laïques, nous avons besoin de ranimer notre foi aux promesses divines, et c'est parce que vous venez nous troubler par des difficultés déjà cent fois vaincues, que nous sommes heureux de répéter avec saint Liguori : « Dieu ne peut permettre qu'un concile œcuménique soit trompé par de faux documents dans une question de foi, et qu'il induise ainsi tout l'univers chrétien en erreur; » c'est pourquoi, si la souveraineté spirituelle du Pape a déjà été définie, si son infaillibilité doctrinale est définie par le concile du Vatican, telle est, telle sera notre foi.

Je ne puis savoir ce que le concile du Vatican définira ; je sais ce que d'autres conciles œcuméniques ont défini à cet égard ; ces décisions ne sont pas de *fausses décrétales*, mon Père; en vous les rappelant, j'aurai renversé votre thèse ; je le ferai, mais, auparavant, j'ai à poursuivre l'examen de votre *deuxième lettre*.

IV.

DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

Saint Thomas d'Aquin, « ce grand homme de génie, ce grand saint, » dites-vous vous-même, mon Père (page 26), « a été victime du second grand mensonge fondamental. » Et vous faites l'histoire de ce faussaire du treizième siècle qui trompe d'abord le pape Urbain IV, puis saint Thomas d'Aquin, à qui ce pape remet, pour l'examiner, le manuscrit dans lequel se trouvent trois fragments frauduleux de saint Cyrille d'Alexandrie, et douze autres pièces fausses attribuées, soit aux conciles de Constantinople et de

Chalcédoine, soit à saint Jean Chrysostome et à d'autres Pères grecs.

Le grand docteur y fut trompé, dites-vous ; pas entièrement pourtant, puisque vous-même, mon Père, vous citez (page 29) ce début de l'opuscule *contra errores Græcorum* : « J'ai lu avec « grande attention, très-saint Père, le « livre que vous m'avez remis. J'y ai « trouvé beaucoup de choses utiles à « la défense de notre foi ; mais je dois « dire que le fruit qu'on en peut tirer « pourrait être diminué pour ce fait « que, dans ces textes et autorités, se « trouvent des choses douteuses qui « pourraient donner lieu à des erreurs, « à des disputes et à d'injustes accusa- « tions. » Ce n'est pas là le langage d'un homme qui se laisse facilement tromper, et qui soit disposé à s'appuyer sur des documents où il soupçonne de la fraude. Aussi, mon Père, remarquez-vous que, dans sa *Somme*, saint Tho-

mas ne cite plus les textes mensongers ou douteux dont il s'était servi dans quelques-uns de ses opuscules; c'est sur l'Écriture sainte et sur la raison qu'il établit la souveraineté spirituelle du Pape et son autorité pour déterminer en dernier ressort les choses qui appartiennent à la foi et que tous doivent fermement croire, *ad cujus auctoritatem pertinet determinare ea quæ sunt fidei, ut ab omnibus inconcussa fide teneantur* (1).

Aussi, mon Père, avec une loyauté qui vous honore, vous dites (page 32) : « D'après ce qui précède, il est donc manifeste que, toujours sur cette unique et même question de la souveraineté et de l'infaillibilité personnelle, il faut de toute nécessité récuser saint Thomas et son école; il le faut récuser *au moins* dans ses ouvrages autres

(1) 2. 2. *Quæst.* 1, *art. X.*

que la *Somme théologique*, et enfin *tout au moins* dans ceux de ses ouvrages où il cite et transmet les mensonges du faussaire. »

Je suis ici presque d'accord avec vous ; je vous fais cependant observer, mon Père ; 1° que, dans sa *Somme théologique*, saint Thomas tient pour la souveraineté spirituelle du Pape et pour son infaillibilité doctrinale ; 2° que, s'il a accepté des textes faux dans ce sens, cela vient évidemment de ce que ces textes étaient conformes à la doctrine universellement admise dans l'Église, de sorte que ce ne sont pas ces textes qui ont introduit la doctrine, mais la doctrine qui a protégé les textes et les a fait regarder comme vrais ou probables.

Ce que je dis des textes sur lesquels saint Thomas a été induit en erreur, évidemment il faut le dire des *fausses décrétales*. Pourquoi les *fausses décré-*

tales ont-elles été si facilement admises, si ce n'est parce qu'elles n'offraient rien de contraire à la croyance des Églises ? S'il en eût été autrement, que de réclamations on aurait entendues ! Car l'Église est infaillible en matière de foi et de mœurs, nous ne devons pas l'oublier, mon Révérend Père, et il est certain que jamais Dieu n'eût permis que la croyance à l'erreur fût devenue générale dans l'Église, que des conciles œcuméniques l'eussent acceptée, si l'erreur eût en effet existé.

V.

LES TÉMOIGNAGES AUTHENTIQUES.

Maintenant, mon Révérend Père, que la suite de votre *Lettre* m'amène à examiner sur quels témoignages authentiques peut s'appuyer la souveraineté spirituelle du Pape, source d'où découle logiquement son infaillibilité doctrinale, ne me condamnez pas à ce travail d'éplucher des textes, qui me forcerait d'écrire un volume pour répondre à quelques-unes de vos pages.

C'est la vérité que nous cherchons, allons donc où elle se trouve. Laissons de côté ces *fausses décrétales*, ces

falsifications, ces *altérations* que je vous livre; jetons tout cela au feu, comme y consentait le vénérable Pie VI, et demandons-nous si la croyance à la suprême autorité du Pape dans l'Église et à son infaillibilité doctrinale s'appuie sur des documents authentiques, certains, irréfragables.

Mille documents faux ne peuvent détruire l'autorité d'un seul document vrai. Dans la question qui nous occupe, comme les fraudes ont commencé au IXe siècle, c'est dans les siècles précédents et dans des documents authentiques qu'il faut étudier la tradition et chercher les traces de la croyance que vous combattez.

Or, mon Père, je trouve qu'il suffit d'ouvrir l'Évangile, de le lire sans parti pris pour y trouver la souveraineté spirituelle de saint Pierre et de ses successeurs, souveraineté spirituelle,

dont l'infaillibilité doctrinale est le corollaire logique.

Si tous les catholiques, en principe, *si presque tous* les catholiques, en théorie, croient à l'infaillibilité du Pape, enseignant *ex cathedra*, ce n'est pas à cause des *fausses décrétales*, qu'ils ne connaissent guère, c'est à cause des paroles de l'Évangile.

D'abord, en tout, dans toutes les circonstances, Pierre est le premier, Pierre est nommé le premier, Pierre parle le premier; il est donc incontestable qu'il a la primauté parmi les Apôtres. Ici, du reste, nous sommes d'accord; car, parlant de la primauté du Saint-Siége, vous dites, mon Révérend Père (page 57) : « C'est ce que je veux, car c'est ce que nous croyons tous. »

Mais voyons s'il n'y a rien de plus que cette primauté, qui serait toute d'honneur et qui ne serait pas de juridiction, qui, en un mot, ne serait pas

la souveraineté spirituelle qu'on attribue au Pape.

Les textes de l'Évangile sont connus ; il n'est besoin que de les rappeler.

Saint Pierre vient de confesser la divinité de Jésus-Christ, et Jésus-Christ, qui a changé son nom en celui de *Cephas*, qui veut dire *pierre* ou *rocher*, lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel. *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. Et tibi dabo claves regni cœlorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis, et quodcumque*

solveris super terram, erit solutum et in cœlis (1). »

Pierre est le fondement sur lequel repose l'Église, ce fondement est inébranlable; les portes, c'est-à-dire les puissances de l'enfer ne pourront prévaloir contre l'Église ainsi établie; à Pierre sont remises les clefs, à Pierre le pouvoir de lier et de délier. Si les apôtres ont aussi ce pouvoir de lier et de délier, ils l'ont en commun avec Pierre; Pierre l'a d'une façon toute spéciale, et c'est à lui seulement qu'il est dit : *Sur toi je bâtirai mon Église*, tu es la pierre fondamentale.

Dans une autre circonstance, à la veille de sa Passion, parlant devant ses apôtres, Jésus-Christ dit encore : « Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler comme on crible le froment; mais j'ai prié pour toi

(1) Matth. XVI, 18, 19.

afin que ta foi ne défaille point; lors donc que tu auras été converti, affermis tes frères. *Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua; et tu aliquando conversus confirma fratres tuos* (1).

Voilà bien la preuve de l'infaillibilité dans la foi, et la charge pour Pierre de confirmer ses frères dans la foi. C'est quelque chose de plus qu'une simple prérogative d'honneur.

Enfin, après sa résurrection, devant plusieurs de ses disciples, Jésus dit à Simon Pierre : « Simon, fils de Jean, « m'aimes-tu plus que ceux-ci ? » Pierre répondit : « Oui, Seigneur, vous sa« vez que je vous aime. » « Pais mes « agneaux, lui dit Jésus. » Et il lui dit de nouveau : « Simon, fils de Jean, m'ai« mes-tu? » Pierre répondit : « Oui,

(1) Luc. XXII, 31, 32.

« Seigneur, vous savez que je vous aime.» « Pais mes agneaux, » lui dit Jésus. Et il lui dit une troisième fois : « Simon, fils « de Jean, m'aimes-tu? » Et Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait une troisième fois : M'aimes-tu? Et il lui dit: « Seigneur, vous savez tout, vous savez que je vous aime. » Et Jésus lui dit : « Pais mes brebis. *Pasce agnos meos... Pasce oves meas* (1). »

Voilà bien cette fois la juridiction universelle, la charge pastorale dans toute son étendue. Pierre est chargé de tout le troupeau, des brebis aussi bien que des agneaux, c'est-à-dire de tous, évêques et fidèles; et c'est ainsi qu'on l'a toujours entendu dans l'Église. Et cela convenait à l'unité que Jésus-Christ voulait établir : il fallait non-seulement un premier, *primus*, mais un chef ayant la puissance, *prin-*

(1) Joan. XXI, 15, 16, 17.

ceps, pour que l'unité fût conservée dans la foi, *una fides*. En voyant les témoignages des conciles œcuméniques, nous ne pourrons pas penser autrement.

Il y a une dernière parole de Jésus-Christ, dite à tous les apôtres en même temps qu'à saint Pierre, et qui achève de donner la constitution de l'Église.

Les onze apôtres (Judas s'était pendu) aperçoivent le Sauveur après sa résurrection ; il s'approche d'eux et leur dit : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, et instruisez toutes les nations, baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et enseignant aux hommes à garder tout ce que je vous ai ordonné. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes*, *bapti-*

zantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi (1). »

Ainsi Jésus est toujours avec son Église, qui est chargée d'enseigner la foi et de baptiser les nations; l'Église est infaillible, et elle a à sa tête un chef infaillible, élevé au-dessus des agneaux et des brebis. Voilà ce qu'on apprend par la seule lecture de l'Évangile. Et, quand on ouvre les *Actes des Apôtres*, on retrouve les mêmes choses. Dans le cénacle, c'est Pierre qui parle le premier au milieu de ses frères, et qui propose d'élire un nouvel apôtre. On agit conformément à sa parole. Le jour de la descente du Saint-Esprit, c'est encore lui qui, debout à la tête des onze apôtres, *stans cum undecim,*

(1) Matth. XVIII, 18, 19, 20.

adresse publiquement la parole aux Juifs et qui fait la première prédication publique de l'Évangile ; c'est lui que Paul vient visiter après sa conversion ; enfin, quand le premier Concile s'assemble à Jérusalem pour décider s'il faudra imposer la circoncision aux nouveaux convertis, une grande discussion s'élevant, Pierre prend la parole, et dit : « Mes frères, vous savez qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les gentils entendissent *par ma bouche* la parole de l'Évangile et qu'ils crussent : *vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit*, per os meum *audire gentes verbum Evangelii, et credere* (1). »

Et Pierre déclare que la circoncision ne doit pas être imposée. Tous se taisent, *tacuit omnis multitudo*. Lorsque,

(1) Act. XV, 7.

un peu plus tard, saint Jacques prend la parole, c'est pour approuver les paroles de Pierre, dont l'avis devient celui de tous, de sorte que le concile se sépare en envoyant aux fidèles leur unanime décision, en employant ces mots sublimes dans leur simplicité : Il a plu au Saint-Esprit et à nous, *visum est Spiritui sancto et nobis* (1).

Il est impossible, en lisant l'Écriture sainte, de refuser à Pierre l'infaillibilité, la primauté et la principauté. Aussi ne discute-t-on guère là-dessus ; mais ce que Pierre possédait, ses successeurs le possèdent-ils ? Et quels sont ses successeurs ?

L'histoire répond que les successeurs de saint Pierre sont les évêques de Rome, les Papes ; la raison répond que Jésus-Christ, fondant une Église qui devait durer jusqu'à la fin du

(1) Act. XV, 28.

monde, à laquelle il promettait son assistance perpétuelle, *ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*, ne pouvait vouloir qu'elle fût constituée, après la mort de Pierre, autrement qu'elle ne l'était de son vivant ; enfin la tradition répond par la voix des Pères, des Conciles et de la croyance universelle.

Vous, mon Père, vous ne voyez aucun témoignage dans les cinq premiers siècles, ou vous rejetez comme apocryphes ou comme insuffisants ceux qu'on a l'habitude d'alléguer.

Vous triomphez surtout de ce que saint Irénée, qui vivait à la fin du second siècle, et qui représente à la fois la tradition de l'Orient et de l'Occident, n'a pas écrit ces paroles que lui prête saint Liguori : *Il est nécessaire que tous dépendent de l'Église romaine comme de leur source et de leur tête.* « Or, dites-vous (page 35), saint Irénée

n'a jamais écrit ces paroles, ni leur complet équivalent. » Ni leur *complet* équivalent : nous allons le voir.

Ici, mon Révérend Père, vous citez tout au long le passage de saint Irénée *contra hæreses* (pages 35-39), et vous faites fort bien ; mais vous ne voulez y voir que la *primauté* (page 49), non la principauté, la souveraineté, ce qui fait que vous vous élevez contre le bréviaire romain, qui ne donne que le passage principal, s'arrêtant juste, selon vous, au point qui modifie la pensée de saint Irénée dans le sens exclusif de la principauté. Vous en voulez beaucoup au bréviaire romain, mon Père; vous ne devriez pas trop en parler, car il vient de vous attirer du R. P. dom Guéranger, le savant abbé de Solesme, une leçon qui n'augmentera pas votre renommée d'érudit (1).

(1) V. la *Revue du Monde catholique* du 10 février.

Voyons donc ce que dit saint Irénée :

S'adressant aux hérétiques, il les renvoie à la tradition apostolique, conservée dans les Églises fondées par les apôtres, et, pour plus de clarté, il les renvoie spécialement « à la très-grande et très-ancienne Église, connue de tous, *maximæ, et antiquissimæ, et omnibus cognitæ*, qui fut fondée et constituée à Rome par les très-glorieux apôtres Pierre et Paul. » Et il ajoute : *Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est quæ est ab apostolis traditio, etc.*

Vous traduisez, mon Père : « C'est dans cette Église, à cause de son éminente primauté, que vient se réunir nécessairement toute l'Église, c'est-à-dire les fidèles qui sont en tous lieux,

et c'est à elle que tous ceux qui sont en tous lieux maintiennent toujours la tradition qui leur vient des apôtres. »

Êtes-vous bien sûr, mon Père, que votre traduction soit exacte ? *Potiorem principalitatem* n'indique pas seulement une *primauté éminente*, mais une *principauté*, un *principat* élevé au-dessus des autres. En disant qu'à cause de l'éminente primauté, toute l'Église *vient se réunir nécessairement*, rendez-vous la force du *necesse est convenire ad hanc ?* « Il est nécessaire que toute l'Église se réunisse à celle-là, » dit saint Irénée ; il n'en dit pas autant des autres Églises fondées par les autres apôtres. Et quelle est cette Église qui doit, de nécessité, se réunir à celle de Rome? Ce sont tous les fidèles, les fidèles de toutes les parties de la terre, c'est-à-dire ceux qui croient, c'est-à-dire encore que la foi

de toute la terre doit être, *necesse est convenire,* la foi de l'Église de Rome. Le *convenire ad Romanam Ecclesiam* est d'ailleurs une traduction de mot à mot du grec, qui signifie, non que les fidèles doivent se rendre à Rome, mais s'accorder *avec* Rome pour la foi, συμϐαίνειν πρὸς τῶν Ῥωμαίων ἐκκλησίαν, *quod significat*, dit le calviniste Saumaise, *convenire et concordare in rebus fidei et doctrina cum Romana Ecclesia,* être d'accord avec l'Église romaine dans les choses de la foi et dans la doctrine. Cela résulte évidemment du contexte, et du but que se propose saint Irénée, qui est de montrer aux hérétiques qu'il y a un moyen sûr de connaître la vraie foi. N'est-ce pas dire que la vraie foi se conserve toujours dans l'Église romaine?

Fénelon, que vous ne rangez pas dans l'*école d'erreur*, mon Père, tire de ce passage de saint Irénée des

conséquences importantes (1) : 1° Saint Irénée, écrit-il, ne disait pas qu'il faut se réunir à cette Église pour le cas où elle n'errerait pas dans la foi, il dit absolument qu'il faut que tous les fidèles s'y réunissent ; 2° si cette Église pouvait définir quelque chose d'erroné dans la foi, les fidèles ne pourraient s'y réunir, et saint Irénée dit *necesse est ;* 3° ce *necesse est* vient de la *potior principalitas,* signe qui n'est pas transitoire, mais de tous les temps : or, si l'Église romaine pouvait faillir, il y en aurait une autre à laquelle il faudrait se réunir, il y en aurait une autre qui serait douée de la *potior principalitas*, ce qui n'est pas ; de sorte, vous dirai-je en passant, mon Père, qu'ici la *primauté*, que vous

(1) *De Summi Pontificis auctoritate,* cap. x. M. l'abbé Gratry connaît ce Traité, puisqu'il en cite un passage, sur lequel nous reviendrons un peu plus loin.

admettez, emporte véritablement la *principauté*, la *souveraineté*, l'*infaillibilité ;* 4° on doit se réunir à cette Église, parce que en elle s'est toujours conservée la tradition apostolique, raison de se réunir qui existera toujours, parce qu'il sera toujours nécessaire de se réunir à cette Église pour conserver l'unité ; 5° il serait absurde de dire que ce centre d'unité pourrait défaillir pendant quelque temps et ressusciter ensuite, car, pendant la défaillance, il ne serait pas nécessaire de s'y réunir, il serait même nécessaire de s'en éloigner ; or saint Irénée ne pose pas cette restriction.

Ainsi raisonne Fénelon, qui n'est pas le premier venu, et qui ne passe pas pour un esprit emporté, et voilà ce qu'il voit dans le texte de saint Irénée. Vous, mon Père, essayant d'atténuer le témoignage de saint Irénée par celui de Tertullien, par celui de saint Augustin,

par celui du pape Pélage Ier, qui n'infirment pas celui de saint Irénée, puisqu'ils ne disent rien de contraire, vous résumez ainsi la question (page 45) : « L'autorité est dans les apôtres et dans les *Églises fondées* par eux. Mais l'autorité principale se trouve dans les *Églises apostoliques* proprement dites, celles où ont vécu les apôtres. Mais, parmi les Églises apostoliques, voici la très-ancienne et très-grande Église romaine, fondée par saint Pierre et saint Paul. Écoutez-la. »

Je conclus de ce que vous dites qu'il faut écouter l'Église romaine, qui est *la plus principale*, si vous me permettez ce mot pour rendre dans votre sens le *potior principalitas*. Dire qu'il faut écouter l'Église romaine, n'est-ce pas dire qu'il faut rejeter ce qui est dit de contraire à son enseignement ? D'après vous-même, mon Père, je suis obligé d'être romain.

Mais on peut écouter aussi les autres *Églises apostoliques* proprement dites : c'est vrai, et il est certain que l'enseignement des apôtres ne diffère pas de celui de Pierre ; mais où sont les autres *Églises apostoliques?* S'il y en a encore, de deux choses l'une : ou elles parlent comme l'Église romaine, ou elles parlent autrement; si elles parlent comme elle, pas de difficultés, la foi reste une; si elles parlent autrement, laquelle devrai-je écouter? Sans doute, et vous le dites vous-même, mon Père : c'est l'Église romaine.

Et c'est ainsi que la primauté vous conduit vous-même à la souveraineté spirituelle, car la souveraineté spirituelle est bien celle qui a le droit de commander à l'intelligence et à la conscience.

Vous vous débattez en vain, mon Père, en disant : « Mais pourquoi

faut-il l'écouter ? Parce que la succession de ses évêques, comme pour les autres Églises apostoliques, est une gardienne fidèle, perpétuelle et certaine de la tradition divine, *traditionis fidei perpetua, certissima custode.* Ces derniers mots ne sont point de saint Irénée, mais résument sa doctrine sur l'autorité des Églises apostoliques. Or le bréviaire les applique à l'Église romaine seule (pages 45 et 46) ».

Encore ce malheureux bréviaire ! Mais, mon Père, expliquez-nous donc comment il se fait que les autres Églises apostoliques n'ont pas été les gardiennes fidèles, perpétuelles et certaines de la tradition divine ? comment il se fait qu'on ne les connaît plus, que la succession des évêques s'est interrompue, ou que l'hérésie s'y est implantée, tandis que l'Église romaine est toujours restée avec la succession certaine de ses évêques, et la gar-

dienne fidèle, perpétuelle, certaine de la tradition divine ? Ne serait-ce pas parce qu'elle est l'Église de Pierre, dont la foi ne doit pas défaillir, et parce qu'elle a cette *potiorem principalitatem* qui la constitue le centre indéfectible de l'unité ? Le bréviaire romain, qui ne dit pas autre chose, est-il donc si coupable de ne reproduire du texte de saint Irénée que ce qui constitue le fond même de sa pensée ?

Je ne m'arrêterai pas à une idée du *Janus* allemand, que vous indiquez vaguement, en faisant entendre que ce qui conservait la tradition divine dans l'Église de Rome, c'était le concours des fidèles venant à Rome de toutes les parties de l'empire et exerçant ainsi une espèce de contrôle incessant. Ce concours n'a pas empêché Constantinople de faillir, et vous ne prétendez pas que Rome a failli, ou n'a

plus été la gardienne fidèle de la tradition divine après qu'elle eut cessé d'être la capitale du monde. Laissons donc cela.

Je ne veux pas multiplier les témoignages. Il me suffit de vous en indiquer d'authentiques dans les cinq premiers siècles pour répondre aux difficultés que vous tirez des *fausses décrétales* du neuvième siècle, et des inventions du treizième. Ces témoignages sont de diverses sortes : il y a les appels, qui montrent que de toutes les parties du monde chrétien on recourait à Rome ; il y a les actes de juridiction exercés en Orient par les Pontifes de Rome ; il y a les canons des conciles, du concile de Sardique, par exemple, qui est de la fin du quatrième siècle ; il y a les témoignages des Pères et des conciles, etc. Mais je ne veux pas prolonger inutilement cette discussion : un témoignage de

saint Augustin, et le témoignage de trois ou quatre conciles, suffiront à renverser totalement votre thèse.

Mais je vous vois sourire au nom de saint Augustin. Vais-je donc lui prêter cet adage : *Roma locuta est*, *causa finita est*, Rome a parlé, la cause est finie, dont vous dites avec une douce ironie (page 57) : « Voici l'objection, c'est que saint Augustin n'a jamais dit cela ? »

C'est une objection en effet ; mais, si le grand évêque d'Hippone a dit l'équivalent, et si l'on n'a fait, comme cela arrive si souvent lorsqu'on cite de mémoire, que concentrer en un mot énergique les paroles du saint docteur, l'objection ne perdra-t-elle pas beaucoup de sa force ? Or, mon Révérend Père, c'est vous-même qui me fournissez cette solution de l'objection. Voici le texte, dites-vous (page 57) : « Déjà dans cette cause

« deux conciles ont envoyé leurs « actes au Siége apostolique et les res- « crits en sont revenus. La cause est « jugée. *Jam enim de hac causa duo « concilia missa sunt ad Sedem Apos- « tolicam ; inde etiam rescripta vene- « runt. Causa finita est.* »

Je vous le demande, mon Père : pourquoi les actes de ces conciles envoyés à Rome ? Est-ce seulement pour faire honneur à l'évêque de Rome? Et comment se fait-il que saint Augustin dit que la *cause est finie* quand les rescrits de Rome sont venus ? Est-ce que cela ne signifie pas que Rome prononce en dernier ressort ? Et le juge en dernier ressort n'est-il pas le juge suprême ?

Sans doute saint Augustin ne parle pas de la souveraineté spirituelle du Pape avec la même vigueur dans les termes que l'on emploierait maintenant ; vous savez bien, mon Père, que

le langage théologique s'est précisé à mesure que les erreurs ont attaqué quelque point de la croyance de l'Église. Sans doute saint Augustin dit qu'on peut affirmer en toute confiance ce qui a été confirmé par le consentement de toute l'Église (page 58), et l'école romaine le dit aussi ; sans doute il dit que saint Cyprien, dans sa dispute avec le Pape (1), aurait cédé, si la vérité sur la question avait été mise en lumière et déclarée par un Concile universel (page 59), et vous savez bien que l'école romaine ne rejette pas l'autorité des Conciles universels, la conduite de Pie IX le prouve bien, et vous ne devez pas ignorer que saint Augustin a félicité saint Cyprien d'avoir lavé sa faute dans le martyre ; vous ne devez pas ignorer, enfin, que c'était saint

(1) Je n'entre pas dans l'examen de cette question : je la prends telle qu'on l'accepte communément.

Cyprien qui avait tort, et que ce fut la décision du Pape qui triompha.

Et puis, mon Révérend Père, est-ce que saint Augustin n'a dit que ce que vous citez de lui? Dans sa lettre 190 à Optat, saint Augustin écrit : « D'Inno-
« cent et de Zosime on a des lettres ré-
« centes, et nous avons eu soin d'en-
« voyer à votre sainteté, de peur
« qu'elles ne lui soient pas parvenues,
« tant celles qui, émanées de ce siége
« (de Rome), étaient spécialement des-
« tinées aux évêques d'Afrique, que
« celles qui étaient adressées univer-
« sellement à tous les évêques. *De qui-*
« *bus* (Innocentio et Zosimo) *exempla*
« *recentium litterarum, sive quæ spe-*
« *cialiter ad Afros, sive quæ univer-*
« *saliter ad omnes episcopos de memo-*
« *rata sede manarunt, ne forte ad ves-*
« *tram sanctitatem nondum pervene-*
« *rint, mitti curavimus.* » Et dans sa lettre 215 à Valentin, le grand évêque

écrit encore : « Nous vous avons en-
« voyé... le rescrit (de Zosime) adressé
« à tous les évêques de l'univers. *Ejus*
« (Zosimi) *rescriptum ad universos*
« *totius orbis episcopos missum.....*
« *misimus vobis.* »

Nous sommes au ve siècle, mon Père; saint Augustin n'est pas le premier venu, et c'est lui qui nous apprend que l'évêque de Rome adressait des lettres, des rescrits, à tous les évêques de l'univers, et qui a dit, après un de ces rescrits : *causa finita est.* Avouez qu'au ve siècle, avant les *fausses décrétales*, l'évêque de Rome avait une autre position que celle d'une primauté d'honneur.

Mais vous avez le malheur d'en revenir toujours à ce paralogisme, que, parce que des auteurs ultramontains ont fait des citations tronquées ou inexactes, en suivant avec trop de confiance des documents suspects, il n'y a au-

cune autorité sérieuse qui appuie la croyance universelle de l'Église. C'est ce que vous faites encore avec le docteur Weninger, que je n'ai pas à défendre (page 62), mais dont le beau livre a de bien autres preuves en faveur de l'infaillibilité pontificale que celles que vous trouvez en défaut. C'est ce que vous faites aussi (page 66) avec la *Somme des Conciles* de M. l'abbé Guyot, qui, rapportant le jugement prononcé par le VI[e] Concile dans l'affaire du monothélisme, passe la phrase relative au pape Honorius. Je trouve que M. l'abbé Guyot aurait mieux fait de donner cette phrase, en l'accompagnant d'une note ; mais je comprends le motif qui l'a fait agir : donnant une petite *Somme des Conciles*, il a cru qu'il n'avait pas à reproduire les décisions conciliaires qui n'ont pas été confirmées par le Souverain-Pontife, et qui, par conséquent, n'ont pas force de loi. Or vous

devez savoir maintenant, mon Père, qu'aucun Pape n'a confirmé l'anathème porté contre Honorius comme hérétique. M. l'abbé Guyot, dont le livre a paru en 1868, ne s'attendait pas au retentissement que votre *première lettre* de 1870 donnerait à cette affaire. Je le répète, tout en excusant M. l'abbé Guyot, j'estime qu'il eût mieux fait de rapporter la phrase devenue fameuse.

Mais y avait-il là de quoi s'écrier « qu'une telle école ferait perdre la foi aux faibles, qu'on est pris de vertige à la vue des amas d'erreurs qu'on ne cesse de construire sur le fondement des fourberies antiques, dont elle (l'*école d'erreur*) maintient toutes les conséquences, comme si la fourberie n'était pas démontrée (page 70) ? »

VI.

D'UNE CITATION DE FÉNELON.

Vous êtes vif, mon Père, très-vif. Dans la même page dont je viens de citer une phrase, vous dites encore : « Je demande à tous ceux qui s'occu- « pent de ces questions, de se défier « des textes qu'allègue l'*école d'erreur* « *que je combats*, que l'évêque d'Or- « léans a si bien nommée par son « nom *romanisme insensé*, que Fé- « nelon a si bien décrite, et dont il « dit, avec une profonde vérité, qu'il « la redoute plus pour l'Église que « toutes les sectes hérétiques. »

A la page 60, vous aviez déjà dit, en

parlant « des faux textes mis en circulation par l'ignorance et par l'audace de cette *école d'erreurs*, *que je combats* (*bis*), Fénelon la connaissait bien : « Rien de sage ne leur plaît, « disait-il. Toute mesure leur est en « mépris. Rien d'énorme et d'extra- « vagant qui ne les charme. Rien « d'excessif qu'ils n'aient l'audace de « soutenir. Je les redoute plus pour « l'Église que les sectes des héréti- « ques. » Et vous citez en note ce latin : *Sobrii sapere nolunt. Temperata quæque aspernantur. Nihil est abnorme ac devium quod illis non arrideat ; nihil est arduum quod tueri non audeant. Hos sane plus quam hæreticorum sectas Ecclesiæ metuo.*

Certes, le trait est dur, surtout du doux Fénelon ; il est étonnant de la part d'un évêque qui estimait si haut l'autorité du Souverain-Pontife, qui a donné un exemple si éclatant de sou-

mission lorsque le Saint-Siége, pris pour *juge suprême* par le *gallican* Bossuet, l'eut condamné, et qui a écrit un traité pour prouver aux gallicans que, d'après leurs principes mêmes, ils doivent admettre l'infaillibilité du Pontife parlant *ex cathedra.*

Ce traité est intitulé : *De Summi Pontificis auctoritate ;* c'est à ce traité que vous renvoyez pour la citation que vous venez de faire. J'ai voulu recevoir le coup de Fénelon lui-même, et j'ai lu, en effet, ce qui suit en tête du traité :

Ea, quam amplector sententia, ita in medio posita est, ut non desperem transalpinos vestros nostrosque cisalpinos doctores, eo temperamento conciliari posse ; neque tamen spero *criticos* in eam sententiam descensuros esse : « Sobrie sapere nolunt ; temperata quæque aspernantur. Nihil est abnorme ac devium quod illis non arrideat. Nihil est arduum, quod tueri non audeant. Hos sane plus quam hæreticorum sectas Ecclesiæ metuo ; » siquidem catholico nomine personati, intra septa Ecclesiæ impune grassantur. Hos sæpenumero audivi dicentes, Romam gentilis imperii caput in

causa fuisse, cur Romani Pontifices christianæ reipublicæ primatum affectaverint, et credulum vulgus superstitioso cultu accepisse, quasi Christi institutum, ambitiosam hanc tanti fastigii invasionem. Hos ad meliorem frugem revocare quivis alius speret; certe non ego. Eos tantum hic compellare sat erit, qui, pacis et unitatis amantes, fatentur apostolicam sedem ex institutione Christi æternum Ecclesiæ catholicæ fore fundamentum, caput atque centrum.

J'ai mis entre guillemets ce qui appartient à votre citation. Je traduis, en écrivant en italiques ce qui est de votre traduction :

« Le sentiment que j'embrasse est tellement placé à égale distance des extrêmes, que je ne désespère pas de pouvoir concilier par ce tempérament vos docteurs ultramontains et nos docteurs cisalpins. Je n'espère pas cependant que les CRITIQUES adoptent ce sentiment. *Rien de sage ne leur plaît. Toute mesure leur est en mépris. Rien d'énorme et d'extravagant qui ne les charme. Rien d'excessif qu'ils*

n'aient l'audace de soutenir. Je les redoute plus pour l'Église que les sectes dès hérétiques ; car, masqués du nom de catholiques, ils ravagent impunément la bergerie de l'Église. Je leur ai souvent entendu dire que c'est parce que Rome était la capitale de l'empire païen que les Pontifes romains ont affecté la primauté dans la république chrétienne, et que le crédule vulgaire a superstitieusement accepté, comme une institution de Jésus-Christ, l'ambitieuse invasion d'une si haute élévation. D'autres peuvent espérer de les ramener à de meilleurs sentiments ; moi, je ne l'espère pas. Il me suffira de m'adresser ici à ceux qui, aimant la paix et l'unité, reconnaissent que le Siége apostolique doit être, d'après l'institution de Jésus-Christ, l'éternel fondement, la tête et le centre de l'Église catholique. »

Voilà ce que dit Fénelon, mon Père :

est-ce donc ce qu'il vous convient d'appeler l'*école d'erreur*, ou ce que vous croyez être l'*école de vérité*, qui est atteint par le blâme énergique de Fénelon ? Est-ce nous, ultramontains, ou plutôt catholiques romains, est-ce nous qui sommes ces *critiques* accusant les Papes d'avoir usurpé la primauté en abusant le vulgaire et en profitant de ce que Rome était la capitale de l'empire ? Ne sont-ce pas plutôt les jansénistes, que Fénelon avait sans doute en vue, les jansénistes, à qui Fébronius a fait écho au dix-huitième siècle, à qui *Janus* vient de faire écho en Allemagne, à qui vous, mon Père, vous venez de prêter l'éclat de votre plume passionnée et fort peu pacifique ? Est-ce nous qui refusons de croire que la primauté du Pape est d'institution divine ? Est-ce nous qui refusons de regarder le Siége apostolique comme l'éternel fondement, la tête et le centre de l'Église catholique, nous qui avons

la douleur de vous combattre parce que vous attaquez ces glorieux priviléges de l'Église romaine, en n'admettant plus qu'une primauté d'honneur là où il y a une primauté de juridiction, c'est-à-dire une souveraineté spirituelle, une indéfectibilité, une infaillibilité qui peut seule mériter à ce Siége d'être le fondement éternel d'un édifice bâti par Jésus-Christ?

Est-ce nous, encore une fois, que Fénelon pouvait avoir en vue; n'est-ce pas plutôt vous, mon Père, et surtout ceux qui vous poussent?

Car cela devient de plus en plus évident: c'est sur des citations qui vous sont fournies que vous travaillez, mon Père. Vous, si loyal, vous, si ami de la vérité, vous, si intelligent, comment auriez-vous pu croire que Fénelon lançait contre les défenseurs de l'infaillibilité pontificale le trait que vous avez ramassé, si vous aviez lu vous-même

tout le passage? Comment auriez-vous même pensé à tourner contre vos adversaires un passage qui retombe à plomb sur vos amis? Comment auriez-vous consenti à faire croire au public qui lit vos *lettres* avec tant d'avidité, que c'est à nous, non aux vôtres, que s'adressent les paroles de Fénelon?

Avouez, mon Père, que les falsificateurs, que les mutilateurs ne sont pas tous de notre côté; avouez que si quelques-uns d'entre nous ont pu être trompés par des textes qu'on répète depuis des siècles en ayant le tort, mais bien pardonnable, de ne pas recourir aux sources, il y a, parmi ceux qui fournissent les matériaux de vos *lettres* des hommes qui mutilent très-sciemment les textes, et qui savent arrêter les citations précisément au point où elles se tournent contre eux.

Vous savez, mon Père, combien vous avez été mal servi dans la question du

bréviaire romain ; vous voyez combien on vous a desservi dans la citation de Fénelon.

Le doux archevêque de Cambrai désespérait de ramener les *critiques* ennemis du Saint-Siége ; certes, nous avons meilleur espoir quand il s'agit de vous, parce que nous savons que vous êtes trompé. Voyez, mon Père, voyez les choses par vous-même, et vous reviendrez à nous, vous reviendrez à la vérité, vous réjouirez tous ceux qui vous aiment véritablement, tous ceux qui, admirateurs de votre beau talent, voudraient le voir consacré à la défense de la vérité catholique, et non se faire un instrument funeste pour porter le trouble dans les âmes et pour ébranler la foi des faibles.

VII.

LES CONCILES.

Je me hâte de conclure.

J'ai montré ce qu'il faut penser des *fausses décrétales*, fausses dans la forme, et non dans le fond, et qui n'ont pu être acceptées que parce qu'elles ne contenaient rien de contraire à la doctrine universellement acceptée dans l'Église à l'époque où elles ont paru.

J'ai montré que Melchior Cano, que Bellarmin, que Liguori, qui ont peut-être accordé trop de confiance aux fausses décrétales, que la critique n'avait pas encore remises à leur place, n'appuyaient pas leur doctrine exclu-

sivement sur elles, mais encore sur l'Écriture, sur les témoignages authentiques des Pères et de la tradition.

J'ai fait remarquer, d'accord avec vous, mon Père, que des témoignages non authentiques ne peuvent pas faire rejeter une vérité d'ailleurs appuyée sur d'autres témoignages, lorsque ceux-ci sont parfaitement authentiques.

J'ai montré par des citations des Pères, par des citations de l'Écriture sainte, qui ne sont pas extraites des *fausses décrétales*, sans doute, que la primauté de Pierre, primauté d'honneur, primauté de juridiction, primauté de puissance, souveraineté spirituelle, en un mot, a été établie par Jésus-Christ lui-même, et qu'elle a passé à ses successeurs.

Ici, la raison est parfaitement d'accord avec la croyance de l'Église, et c'est pourquoi, sans s'appuyer sur les *fausses décrétales*, saint Thomas d'A-

quin, cité par Fénelon dans le Traité dont nous venons de parler (1), a dit :

« Le Souverain Pontife ayant été institué par le Christ chef (ou tête) de toute l'Église, c'est à lui qu'il appartient surtout d'émettre le symbole de foi, de même que d'assembler le Concile général... L'émission du symbole appartient à l'autorité de celui à l'autorité duquel il appartient de déterminer finalement les choses qui sont de la foi, afin qu'elles soient tenues par tous d'une foi inébranlable... Le Seigneur a dit à Pierre, qu'il a constitué Souverain-Pontife : *J'ai prié pour toi,* Pierre, *afin que ta foi ne défaille pas, et, lorsque tu seras converti, confirme tes frères.* Et la raison de cela est, qu'il ne doit y avoir qu'une seule foi dans l'Église, selon cette parole de saint Paul aux Corinthiens (1 *ad Cor.* I) :

(1) *De Romani pontificis auctoritate,* cap. XVII. — Saint Thomas, 2. 2. *Quæst.* 1, *art. X.*

Il faut que tous vous disiez la meme chose, et qu'il n'y ait pas de schismes parmi nous. Unité qui ne pourrait pas être conservée, si, lorsqu'une question de foi s'élève, elle n'était pas décidée par celui qui est à la tête de toute l'Église, de façon que son jugement soit tenu fermement par toute l'Église. C'est pourquoi il appartient à la seule autorité du Souverain-Pontife de donner une nouvelle détermination du symbole (*de définir ce qui ne l'est pas*), de même qu'il lui appartient de faire tout ce qui regarde l'Église universelle, comme la convocation d'un Concile général, etc. »

Mais interprétons-nous bien l'Écriture, interprétons-nous bien les textes des Pères ? ne tirons-nous pas des conclusions qui vont au-delà des prémisses ?

Il me reste à vous montrer, mon Père, que l'Écriture sainte et la tradition

sont entendues par les Conciles œcuméniques comme par l'école romaine, pour avoir achevé ma démonstration.

Il est certain que, lorsqu'un Concile œcuménique est d'accord sur un point avec le Pape, il ne peut plus rester aucun doute. S'il en restait, il n'y aurait plus rien de sûr dans l'Église, l'infaillibilité de l'Église n'existerait pas, il n'y aurait pas d'Église divinement instituée, la foi serait nulle.

Il est donc impossible, mon Révérend Père, que vous ne m'accordiez pas ce point.

Ici les *fausses décrétales* n'ont rien à voir, les falsifications ne peuvent rien faire, les textes interpolés sont impuissants : le Concile œcuménique légitimement assemblé et confirmé par le Pape ne peut errer en matière de foi et de mœurs.

Eh bien ! consultons les Conciles œcuméniques.

Je ne parle pas du grand Concile de Nicée, car vous contesteriez l'authenticité du canon arabe qui est favorable à la juridiction universelle du Pontife romain; mais il y a celui de Sardique, qui est considéré comme la continuation et le complément de Nicée, et dont plusieurs canons confirment l'usage d'en appeler au Pontife romain dans les causes relatives aux évêques. On peut discuter la portée de ces appels; mais il n'en restera pas moins qu'ils existaient, et qu'à l'évêque de Rome, par conséquent, était reconnue, au quatrième siècle, une autorité que n'avait nul autre évêque.

Le concile de Chalcédoine s'est tenu au sixième siècle, en 541. Ce n'est pas à vous, mon Père, qui avez lu et qui aimez à lire la savante *Histoire des Conciles* du Dr Héfélé, qu'il faut apprendre ce qui s'est passé à ce Concile qui a reçu les définitions de foi du pape saint

Léon le Grand, qui a vu rejeter par le Pape le canon où il prétendait mettre le patriarche de Constantinople sur le même rang que l'évêque de Rome, et qui a demandé au Pape la confirmation de ses Actes, toutes choses qui supposent une primauté bien supérieure à la primauté d'honneur, *trois siècles avant* l'apparition des *fausses décrétales*.

Faut-il vous rappeler encore le sixième Concile œcuménique, que vous avez rendu célèbre, et qui ne fait aucune objection à la lettre dans laquelle le pape saint Agathon déclare que la foi n'a jamais failli sur le siége de Pierre, et que « l'autorité de l'Église romaine, comme étant celle du Prince de tous les apôtres, a toujours été acceptée et suivie par toute l'Église catholique du Christ et par tous les Conciles généraux; *cujus auctoritatem, utpote apostolorum omnium Principis*,

semper omnis catholica Christi Ecclesia, et universales Synodi amplectentes in cunctis secuti sunt? »

Une petite réflexion en passant.

Vous, mon Père, qui savez si bien l'histoire d'Honorius, pourriez-vous dire comment il se fait que le patriarche de Constantinople, Sergius, s'est adressé à ce Pape, dans la question du monothélisme, pour le prier d'imposer silence aux deux parties, si l'autorité de l'évêque de Rome, dans toute l'Église, n'était pas reconnue à cette époque? Honorius vivait dans la première moitié du septième siècle, et c'est un patriarche de Constantinople, *deux siècles avant le premier mensonge fondamental* dont vous parlez (page 4), qui s'adresse à lui pour faire un acte d'autorité aussi considérable en matière de foi ! Il me semble, mon Père, qu'il y a là une petite difficulté, à laquelle vous auriez dû songer.

Nous arrivons au treizième siècle, au Concile de Lyon, tenu en 1274 pour la réunion des Grecs, et le grand logothète jure au nom de l'empereur, les députés évêques jurent en leur nom et au nom de leurs collègues absents, cette profession de foi, en présence des Pères du Concile, dans la quatrième session :

« La sainte Église romaine possède la souveraine et pleine primauté et principauté dans toute l'Église catholique : *sancta Romana Ecclesia summum et plenum primatum et principatum super universam Ecclesiam catholicam obtinet;* elle reconnaît avec autant de vérité que d'humilité qu'elle l'a reçue, ainsi que la plénitude de puissance, du Seigneur même, dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des apôtres, dont le Pontife romain est le successeur. Et comme elle est plus obligée que les autres à

défendre la vérité de la foi, les questions qui s'élèvent sur la foi doivent être décidées par son jugement : *si quæ de fide fuerint subortæ quæstiones suo debent judicio definiri*. Quiconque se sent lésé peut en appeler à elle dans les affaires qui regardent le for ecclésiastique, et on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui ressortent du tribunal spirituel. Toutes les Églises lui sont subordonnées, tous leurs prélats lui doivent obéissance et respect. La plénitude de la puissance lui est propre, à cela près qu'elle admet en partage de sa sollicitude les autres Églises, dont elle a honoré plusieurs, et principalement les Églises patriarcales, de divers priviléges, sauf toujours sa prérogative, tant dans les conciles généraux que dans quelques autres. »

Ce texte est formel : il faut, mon Père, abandonner votre système, ou refuser de reconnaître l'autorité des

Conciles œcuméniques en matière de foi. Direz-vous que le Concile de Lyon a été trompé par les *fausses décrétales?* Mais les Pères de ce Concile les auraient-ils admises comme authentiques, qu'ils ne *pouvaient*, en vertu de l'infaillibilité promise à l'Église, être trompés par elles en matière de foi et de mœurs.

Le Concile œcuménique de Florence, tenu en 1439, également pour la réunion des Grecs, est plus positif encore, s'il est possible :

« Nous *définissons*, disent les Pères, « que le Saint-Siége apostolique et « que le Pontife romain ont la primauté « sur l'univers entier, et que le Pontife romain lui-même est le succes- « seur du bienheureux Pierre, prince « des Apôtres, et le vrai vicaire du « Christ, le chef de toute l'Église, et « le père et le docteur de tous les « chrétiens; et qu'à lui dans la per-

« sonne du bienheureux Pierre a été
« transmis par Notre-Seigneur Jésus-
« Christ le plein pouvoir de paître,
« de régir et de gouverner l'Église
« universelle ; de même que cela se
« trouve aussi dans les actes des Con-
« ciles œcuméniques et dans les sa-
« crés canons. *Diffinimus Sanctam Apostolicam Sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri Principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse; quemadmodum* etiam (et?) *in gestis œcumenicorum Conciliorum et in sacris canonibus continetur.* »

Ce texte est-il clair, mon Père ? Est-

ce simplement la primauté du Pape qu'il définit comme vérité de foi, ou la pleine souveraineté spirituelle, d'où découle si logiquement l'infaillibilité doctrinale, que le docteur Dœllinger a prétendu y voir une falsification?

Les adversaires de l'infaillibilité pontificale aperçoivent des falsifications dans tout ce qui les contrarie. Le docteur Dœllinger, voyant bien que le texte est formel, et qu'avec le mot *etiam* il signifie évidemment que le *plein pouvoir* est reconnu au Pape, *comme il l'a été aussi* dans les actes des Conciles œcuméniques et dans les canons, a donc prétendu, dans ces derniers jours, qu'il y avait *et* et non *etiam* dans le texte original, ce qui permettrait de traduire : « Le Pape a le plein pouvoir, etc., dans le sens reconnu par les Conciles œcuméniques et par les sacrés canons; » c'est à dire qu'il aurait un *plein* pouvoir *restreint*.

Cette seule contradiction suffirait pour montrer qu'il faut entendre *et* dans le sens d'*etiam;* mais il y a plus : c'est que le texte original , souscrit par l'empereur Paléologue et par les évêques grecs, ainsi que par le Pape et par les évèques latins, existe encore à Florence, où tout le monde peut le voir ; c'est que des exemplaires authentiques existent dans plusieurs autres bibliothèques publiques de l'Europe, et que tous portent ETIAM !

Ainsi la chicane du docteur Dœllinger n'a abouti qu'à prouver une chose, savoir : Que, de l'aveu de ce docteur que vous suivez avec trop de confiance, mon Père, le Concile de Florence s'est prononcé en faveur du plein pouvoir du Pape sur toute l'Église, plein pouvoir qui emporte l'infaillibilité doctrinale.

L'école romaine a-t-elle donc tort

de soutenir ce qu'a soutenu le Concile œcuménique de Florence?

Direz-vous, comme cherche à le faire entendre le Dr Dœllinger, que ce Concile n'est pas œcuménique? Vous n'en serez pas plus avancé; car il est certain que, depuis quatre siècles, ce Concile est tenu pour tel dans toute l'Église, de sorte qu'il faut ou que toute l'Église se trompe depuis quatre siècles, ou que ce Concile ait vraiment été œcuménique.

C'en est assez, n'est-ce pas? mon Père, et notre foi peut se rassurer, et la croyance, *presque universelle*, des catholiques, peut être définie dogmatiquement : il est prouvé qu'elle repose sur des bases solides, inébranlables, indiscutables, comme l'est l'infaillibilité de l'Église.

Dans votre *première lettre*, mon Père, vous avez voulu montrer qu'il fallait s'arrêter, parce qu'il était

prouvé qu'un Pape avait failli dans la foi ; on vous a démontré qu'Honorius n'a pas failli, et, qu'eût-il failli comme docteur privé, il n'a pas *enseigné l'hérésie ex cathedra.*

Dans votre *deuxième lettre*, vous essayez de montrer que la croyance à l'infaillibilité, et même à la souveraineté spirituelle du Pape, ne repose que sur des falsifications ; je crois vous avoir démontré que vous vous trompez et qu'on vous a trompé.

Voilà donc, mon Révérend Père, deux coups frappés à faux : c'est malheureux pour vous, sans doute, mais je m'en réjouis pour la cause du Saint-Siége, car ces coups étaient adroitement dirigés et fortement lancés ; leur impuissance ne fait que fortifier la thèse que vous vouliez renverser.

VIII.

UN DERNIER MOT.

Arrivé à la fin de votre *deuxième lettre,* mon Révérend Père, vous vous troublez vous-même, et, sentant bien que vous avez dû troubler plus d'une âme, vous cherchez à vous rassurer sur l'œuvre que vous poursuivez. Rassurez-vous, dites-vous à ceux que vous avez troublés, car « tous ces « mensonges et toutes ces fraudes ne « portent que sur un point, un seul, et « nullement sur aucun autre (p. 80). »

Mais, si ce point est un point capital, s'il porte sur la constitution même de l'Église et sur la règle de foi !

Rassurez-vous, dites-vous encore, car « le trésor de la foi catholique « n'est ici nullement en question. »

Quel est donc le trésor de la foi catholique ?

« Notre trésor, dites-vous, c'est Jésus-Christ, son Évangile, sa présence réelle, l'Eucharistie, la pénitence et la rémission des péchés ; c'est le dogme de la communion des saints, c'est l'existence visible de la sainte Église, notre mère ; c'est le fait de la vie éternelle, vie divine et surnaturelle conférée aux âmes dès cette vie (pages 80 et 81). »

Et c'est tout, mon Père !

Mais le schisme anglican prétend avoir conservé tout cela, et qu'est-il devenu ?

Mais le schisme grec a conservé tout cela, et qu'est-il devenu ?

C'est là le trésor, dites-vous, et, certes, ce n'est pas moi qui contesterai

que c'est là une grande partie, une magnifique partie du trésor de la foi ; mais, en voyant comme il a été gardé par ceux qui ont rejeté la souveraineté spirituelle du Pape, je m'effraye, et je me dis que la nécessité de cette souveraineté spirituelle est péremptoirement prouvée par les faits, et je m'explique l'insistance solennelle mise par Jésus-Christ à établir la primauté, le plein pouvoir et l'infaillibilité de Pierre ; et ce n'est plus seulement par la foi, c'est par la raison que je vois clairement la sagesse, la vérité de la définition du concile de Florence.

Interprétant à votre manière saint Paul, qui a dit : « Nous portons ce trésor en des vases d'argile ; » (oui, chacun de nous, qui est si faible sans la grâce de Dieu), vous osez dire : « Qu'est-ce que « le vase d'argile ? le vase d'argile, c'est « la politique de l'Église. » C'est-à-dire, donc, que Jésus-Christ aurait confié

la garde du trésor de la foi à un vase d'argile ! Et que devient donc le *rogavi pro te ut non deficiat fides tua ?* et que devient le *super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam ?* et que devient le *portæ inferi non prævalebunt ?*

Et comment vous accordez-vous avec vous-même? Vous dites, page 57, que « vous voulez la primauté du Saint-Siége, que nous y croyons tous, » et, page 82, vous citez contre le Pape la contention des apôtres au sujet de celui qui était le plus grand entre eux.

Mgr Dechamps a dit que les Papes ne sont point infaillibles dans le *gouvernement* de l'Église, et vous prétendez en conclure qu'ils ne sont pas infaillibles dans l'enseignement de la foi !

Au fond, et c'est là ce qui remplit d'une amère douleur le cœur de vos amis, ce que vous renversez, c'est la hiérarchie ; ce que vous présentez comme l'idéal de l'Église, c'est une espèce de

religion universelle, une Église nouvelle directement gouvernée par le Saint-Esprit, et qui sera l'Église de la science.

Et pourquoi cette Église règne-t-elle aujourd'hui, « à peine sur la vingtième partie du genre humain (page 85)? » Vous répondez : « C'est l'ennemi « secret et intérieur qui arrête notre « marche, c'est cette école d'erreur que « je dénonce et qui n'est autre chose « que l'obstacle prévu par le Christ, « *ces portes de l'enfer* qui essayeront « de prévaloir contre l'Église, mais qui « ne pourront prévaloir. »

Ainsi, mon Père, ce qui arrête les progrès de l'Église, ce sont les prétentions des Papes, ce sont les définitions des conciles œcuméniques, tout ce que vous appelez la politique de l'Église.

Alors, vous élevez la voix, et vous vous écriez d'un ton inspiré : « La vue « claire de l'ennemi, de ses œuvres et « de ses démarches, me remplit d'espé-

« rance; le voilà, l'ennemi caché,
« le voilà démasqué; JE VOIS qu'il
« sera expulsé, et que la sainte Église,
« délivrée d'une partie de l'obstacle,
« va s'avancer dans son éclat divin
« pour conquérir le monde. »

Il est fâcheux, mon Révérend Père, pour votre réputation de *voyant*, qu'on ait pu vous convaincre d'une telle ignorance dans la question du Bréviaire, qu'on ait pu vous reprocher avec tant de justice de graves omissions dans les pièces du procès que vous plaidez, que votre thèse sur Honorius ait été impuissante à établir l'hétérodoxie de ce Pape, plus impuissante encore à établir qu'il a enseigné l'hérésie.

Il est fâcheux que, dans la question des fausses décrétales, vous vous contredisiez souvent, que vous n'ayez pas compris que des conciles œcuméniques ne peuvent errer en matière de foi.

Il est fâcheux que, citant Fénelon contre l'*école que vous combattez*, vous vous soyez arrêté avant les mots qui montraient que les coups de Fénelon retombaient en plein sur les *critiques* qui pensent comme vous.

Il est fâcheux que vous donniez comme autant de découvertes récentes presque toutes faites par vous, des objections que les jansénistes faisaient déjà, après les protestants, que *Fébronius* a faites après les jansénistes, que le *Janus* de M. Dœllinger a rééditées après Fébronius.

Mais ce qui est fâcheux pour vous et pour votre école ne l'est pas pour nous, mon Père. Prenant vos expressions (de la pag 82), je dis :

Nous ne nous troublons pas de cette querelle ; l'Église de Jésus-Christ n'en mourra pas ; la souveraineté pontificale n'en mourra pas. L'Église et la Papauté ont traversé d'autres crises ; la

lutte des antipapes était autrement effrayante que la dispute présente. Aujourd'hui il n'y a plus de doute.

La lumière est faite,

La croyance est universelle,

Le temps d'une nouvelle diffusion de lumière est venu.

M. l'abbé Gratry aura contribué à hâter le moment désiré : ceux qui l'aiment regretteront toujours qu'il l'ait hâté en essayant de le retarder, et qu'il ne se soit pas donné le mérite, qui eût été si facile et si glorieux pour lui, de préparer les esprits à recevoir la lumière, au lieu de chercher à épaissir les ténèbres qui les enveloppent.

FIN.

Paris. — Imprimerie Ad. Lainé, rue des Sts-Pères, 19.

ne plus dédaigner de tels discours. Ils y sont disposés mieux qu'ils ne le pensent. Du côté où vous m'avez rencontré ce matin, on me hait encore ; mais, de l'autre côté, j'ai déjà des amis. Il faut qu'on m'aime avant tout, afin d'aimer Dieu qui m'envoie. — A propos, n'allez pas dire ici qu'on m'a jeté des pierres : quelques-uns de nos jeunes gens se fâcheraient et iraient dimanche après vêpres pour aller leur rendre des coups de poing.

La journée avançait. Je priai le bon curé de me conduire au cimetière, car je voulais prendre congé de lui le lendemain après la messe.

— Oui, me dit-il, venez prier sur la tombe de mes enfants. Vous remercierez Dieu d'avoir frappé sur mon cœur comme le fléau frappe sur l'épi, pour faire sortir le grain qui doit nourrir le monde.

Les deux tombes étaient voisines ; rien ne les distinguait de la foule des autres : une humble croix, sans date, sans nom, s'élevait sur chacune d'elles. La charité du prêtre avait voulu ne laisser place là-bas qu'en son cœur à ces deux souvenirs.

262.131 122654
C3 64
Chantrel, Joseph
Les Fausses décrétales

262.131 122654
C364
Chantrel, Joseph
Les fausses décrétales